Commission Consultative
Formation Emploi Enseignement

LES 10 ANS DE LA CCFEE
BILAN ET PRIORITES A VENIR

Actes du Colloque du 21 mars 2007

Commission Consultative pour la Formation, l'Emploi et l'Enseignement en Région de Bruxelles-Capitale – CCFEE

Rue de Stalle, 67 - 1180 Bruxelles - T. 32 2.371.74.32 F. 32 2.371.74.33 - secretariat@ccfee.be

Compte-rendu réalisé par Marinette Mormont
et Donat Carlier - Agence Alter - http://www.alter.be

Table des matières

Avant-propos 3

1. Introduction 4

2. Les origines de la CCFEE 5

3. Bilan des 10 ans d'existence de la CCFEE 6

4. Mises en perspective des enjeux bruxellois 12

4.1. Economie, démographie, emploi et formation.
Analyse des ségrégations sociales et spatiales
à Bruxelles - Christian Vandermotten 12

4.2. L'enseignement en Communauté française
et à Bruxelles - Baudouin Duelz 20

5. Synthèse du projet de recommandations : la qualification
et l'emploi des jeunes, une priorité majeure en Région de Bruxelles-Capitale 28

6. Emploi et qualification des jeunes à Bruxelles: compte-rendu des débats 33

Annexes

Annexe 1 - Bilan de 10 années d'activités 43

Annexe 2 - Tableau synthétique des avis 64

Annexe 3 - Recommandations 10 ANS 82
La qualification et l'emploi des jeunes au titre
d'une priorité majeure en Région bruxelloise

Annexe 4 - Quelques chiffres 90

Avant-propos

C'est le 6 mars 1997 que le Collège de la Commission communautaire française précisait dans un Arrêté du Collège de la Commission communautaire française, les missions et modalités de fonctionnement de la Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement.

L'année 2007 nous rassemble pour fêter les 10 ans de fonctionnement de la Commission. Le temps est venu de faire un bilan. C'est également un temps qui nous permet de resituer la Commission dans un espace social et économique, celui de la Région confrontée à des difficultés accrues en matière d'accès à l'emploi, de chômage et de situations socioéconomiques défavorables d'une partie importante de sa population.

Est-il encore nécessaire de convaincre les uns et les autres que les questions relatives à l'enseignement, la formation et l'emploi et, plus particulièrement leurs articulations, constituent des enjeux majeurs en Région de Bruxelles-Capitale?

Ce sont ces enjeux et le souci de voir notre Région y répondre qui justifient la présence des représentants des opérateurs de formation, de l'emploi et de l'enseignement, des interlocuteurs sociaux et des représentants des pouvoirs publics chaque mois au sein de la Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement.

Il n'est pas aisé de comprendre l'économie générale du champ formation-emploi-enseignement ni même, simplement, de le décrire, tant les systèmes en place, résultat de notre histoire et du recouvrement de différentes compétences, sont complexes.

Depuis dix ans, la Commission Consultative "Formation-Emploi-Enseignement" rend des avis à l'articulation de ces trois champs. Aujourd'hui, elle fête ses dix ans et profite de l'occasion pour dresser un bilan des activités menées au cours de cette décennie et débattre tous ensemble de ce qu'il lui paraît être désormais une des priorités de notre Région : la formation et la qualification des jeunes Bruxellois.

Si l'heure est au bilan, la définition de priorités pour les jeunes de la Région constitue un enjeu majeur de la Commission, c'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'y consacrer notre journée anniversaire.

Eric STRUYF, Président

1. Introduction

Pour son 10ème anniversaire, la Commission Consultative Formation Emploi Enseignement (CCFEE) s'est réunie une journée entière le 21 mars 2007. La matinée a été consacrée au bilan du travail de la CCFEE au cours de ses dix années d'existence ainsi qu'à des exposés présentant la situation bruxelloise en matière d'emploi, de formation et d'enseignement. L'après-midi, quant à elle, s'est déroulée sous la forme d'un forum et a permis aux participants de découvrir le mode de fonctionnemment de la CCFEE par une mise en situation.

Pour démarrer cette journée de travail, Anne-Françoise Theunissen, Secrétaire de la CCFEE, a présenté le bilan du travail accompli par la Commission. La CCFEE a pour spécificité de mettre autour de la table tous les acteurs de la trilogie enseignement – formation – emploi: les partenaires sociaux, l'enseignement, la promotion sociale, les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle, etc. C'est ainsi qu'Eric Struyf, président de la Commission, a pu souligner dans la foulée que la Commission "s'est toujours efforcée d'organiser le dialogue entre tous les partenaires, avec comme souci d'aboutir à des résultats qui peuvent agréer tout le monde, sans pour autant faire des compromis de bas niveau. Dans beaucoup de dossiers, nous sommes arrivés à ce consensus parce que les partenaires ont appris à dialoguer et à se connaître." "C'est un organe de concertation élargie à la belge", a-t-il ajouté.

Ces actes débutent par un historique des travaux de la Commission consultative via un compte-rendu de l'exposé d'Anne-Françoise Theunissen. Sont ensuite reprises les lignes de force des exposés des deux experts, Christian Vandermotten et Baudouin Duelz, que la Commission a chargés d'intervenir dans le Colloque pour mettre en perspective les enjeux prioritaires qui se dégagent du bilan réalisé.

2. Les origines de la CCFEE

Tout comme l'ORBEM (devenu Actiris) et Bruxelles Formation, la CCFEE trouve son origine dans les réformes institutionnelles qui ont jalonné l'histoire de la Belgique depuis les années 70' et dans la reconnaissance de la spécificité bruxelloise dans le paysage qui s'est dessiné.

Elle est aussi la réponse à la nécessité, de plus en plus évidente, de coordonner les champs de l'enseignement, de la formation et de l'emploi.

Les prémices de la CCFEE en quelques dates...

1973: *mise sur pied des Comités subrégionaux de l'emploi (CSE) en Wallonie.*

1980: *la formation professionnelle est transférée aux Communautés.*

1988: *l'emploi est régionnalisé tandis que l'enseignement devient une matière communautaire.*

1988: *création de l'ORBEM à Bruxelles et du FOREM en Région wallonne.*

1990: *mise sur pied transitoire d'un Comité régional bruxellois à l'Insertion socioprofessionnelle réunissant les partenaires sociaux, les représentants de la Région de Bruxelles-capitale et des 2 Communautés.*

1990: *la Communauté française et la Région de Bruxelles-Capitale signent un protocole d'accord qui reconnaît l'existence d'un groupe de travail permanent de liaison emploi / formation / enseignement au sein du Comité à l'Insertion.*

1993: *transfert de la compétence de la formation professionnelle de la Communauté française à la Commission communautaire française (COCOF) à Bruxelles et à la Région wallonne.*

1994: *création de la Commission Consultative Formation – Emploi – Enseignement par le décret portant la création de l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle (Bruxelles Formation).*

1997: *Arrêté du Collège de la Commission communautaire française (COCOF) précisant les missions et les modalités de fonctionnement de la CCFEE.*

En mars 1997, la CCFEE démarrait ses travaux dans les locaux de Bruxelles Formation. Reconnue comme outil de concertation par la Communauté française, la Région de Bruxelles-capitale et la Commission communautaire française (COCOF), elle a été chargée de formuler des avis et recommandations touchant à l'adéquation et l'articulation entre les politiques d'emploi, de formation et d'enseignement.

3. Bilan des 10 ans d'existence de la CCFEE

Durant les premières années, la Commission s'est principalement consacrée à la présentation et à la mise en relation des institutions et organisations qui en sont devenues membres, à la présentation des dispositifs existant dans le champ de l'emploi et de la formation, et à l'identification des priorités transversales et des modalités de collaboration. En outre, les travaux de la Commission se sont penchés de manière prioritaire sur la place centrale qu'il fallait accorder aux usagers et à leurs droits, sur l'organisation cohérente des parcours d'insertion, sur la nécessité de mettre en place de véritables partenariats au service du public, et enfin sur l'importance de disposer d'un langage commun entre l'ensemble des acteurs et d'outils de pilotage à la décision.

Axes d'intervention des 73 avis de la CCFEE

Dès le départ, trois missions de base ont été prises en charge. Il s'agissait des questions de l'insertion socioprofessionnelle, de l'alternance et des questions d'articulation avec le niveau européen. Avec toujours, en toile de fond, le souci du service à la personne et du droit des usagers d'une part, et l'importance accordée au renforcement des partenariats d'autre part.

En l'espace de 10 ans, la Commission a rendu 73 avis, soit un peu plus de 7 avis par an, sur des thématiques assez diverses, telles que: l'accueil de l'enfance, le dispositif du parcours d'insertion, les agréments des organismes d'OISP, l'alphabétisation, l'enseignement, l'alternance, les discriminations à l'embauche, l'égalité hommes-femmes, la validation des compétences, etc.

Les principaux axes d'intervention au cours des 10 ans ont porté sur l'agrément d'organismes d'ISP, sur l'élaboration de partenariats, sur la politique régionale d'emploi et de formation ou encore sur la politique communautaire en matière d'enseignement. La Commission a notamment apporté sa contribution aux différents plans d'action belges pour l'emploi, piloté des analyses et études sur la formation professionnelle, organisé des séminaires dans le cadre du Contrat pour l'économie et l'emploi (C2E), etc.

Dispositifs d'insertion socioprofessionnelle

Dans le cadre de son travail sur les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle, la Commission consultative a élaboré des avis et recommandations sur les propositions d'agrément des organismes d'insertion, sur les propositions de programmes, de cahiers des charges et d'évaluation de ces organismes, et sur leurs liens avec l'ORBEM et Bruxelles Formation.

Dans ce cadre, la Commission a notamment:

> souligné la nécessité de rationaliser la procédure d'agrément des organismes d'insertion en les regroupant lors de du renouvellement des agréments;

> mis en lumière le besoin de coordination et de complémentarité entre l'ORBEM et Bruxelles Formation dans ces champs;

> travaillé aux cahiers des charges des Missions Locales et des Ateliers de Formation par le Travail;

> et, enfin, après avoir souligné que la mise à l'emploi ne pouvait être considérée comme le seul critère d'évaluation de l'impact des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle, elle a relevé la nécessité de réaliser un travail de fond portant sur les critères d'évaluation de ces dispositifs.

L'alternance

C'est à partir des travaux de la Délégation Régionale Interministérielle aux Solidarités Urbaines (DRISU) que la Commission a entamé ses travaux sur l'alternance à Bruxelles. Les travaux de la CCFEE ont porté sur une définition de l'alternance emploi / formation, comme processus pédagogique

> à privilégier pour la formation et l'insertion des jeunes qui ne se destinent pas à une poursuite de leur scolarité au-delà de leurs 18 ans;

> et dont peut se saisir tout opérateur de formation, d'organisation de filières et de certification avec pour finalité la mise à l'emploi.

La Commission a également travaillé sur le développement des formations en alternance à Bruxelles.

Selon Anne-Françoise Theunissen, les travaux de la CCFEE pour définir et développer l'alternance ont constitué un élément déterminant dans le projet d'accord de coopération relatif à l'organisation de l'enseignement en alternance signé en 1999 entre la Communauté française et la COCOF. A cette occasion, un Bureau de l'Alternance a été installé au sein de la CCFEE, avec pour mission d'élaborer le cahier des charges relatif à l'agrément des actions de formation en alternance, de proposer et de recommander toute mesure utile au développement de ces filières de formation en alternance, d'examiner et rendre des avis sur l'agrément d'actions de formation en alternance.

Enfin, la Commission a également recommandé d'harmoniser la formation en alternance en mettant en concordance les mesures prises à Bruxelles avec celles prises dans les deux autres Régions. Une recommandation qui n'a jusqu'à présent pas été suivie d'effets.

Dans le domaine de l'alternance, les débats ont souvent été rendus difficiles, notamment par l'absence du partenaire Emploi au sein de l'accord de coopération, mais également parce que les acteurs des champs de l'emploi, de la formation et de l'enseignement avaient jusque là travaillé de manière très isolée. Aujourd'hui, les débats portent sur les modalités et instruments de développement de l'alternance. Les travaux doivent notamment redémarrer sur le tutorat et l'accompagnement des jeunes dans les entreprises.

Le travail en partenariat

Dans tous ses avis, souligne Anne-Françoise Theunissen, la Commission a privilégié le renforcement des partenariats. Des coordinations structurées ont pu être mises en place dans plusieurs domaines.

En matière **d'alphabétisation** tout d'abord. Pour arriver à une politique intégrée, la CCFEE a mis en lumière la nécessité de mettre sur pied une conférence interministérielle et d'aboutir à un accord de coopération entre les différents niveaux de pouvoir. Cette conférence interministérielle a effectivement été installée en 2005. Le comité de pilotage s'est attaché à produire un état des lieux et travaille actuellement sur des outils de pilotage. Les travaux doivent se poursuivre, notamment sur la question de l'illettrisme en entreprise.

Un avis sur le projet d'accord-cadre entre la **Promotion Sociale et Bruxelles Formation** a été émis. Il prévoit notamment la mise sur pied d'un comité d'accompagnement et les termes d'une coopération plus étroite entre l'enseignement de la promotion sociale et Bruxelles Formation.

Le développement des **équipements de l'enseignement technique et professionnel** et la planification de l'investissement de la Communauté française dans la Région de Bruxelles-capitale devraient contribuer à l'amélioration de la formation qualifiante des jeunes. En cette matière, la Commission souhaite que les investissements tiennent compte de la diversité du tissu économique bruxellois et de son ancrage dans les métiers liés aux services tant marchands que non marchands.

La réduction de la **fracture numérique** est également un dossier qui nécessite l'association entre tous les acteurs. Des solutions concrètes ont été pensées en terme d'accessibilité aux TIC pour le plus grand nombre et pour les publics marginalisés, de formation à l'usage des TIC, de développement de l'emploi (notamment dans le cadre de l'économie sociale), d'accessibilité des contenus numériques à toute la population, de développement de technologies durables et, enfin, d'articulation entre toutes ces actions. Le Plan AFECT (mars 2005) n'a cependant suscité que peu de réactions. C'est pourtant la première fois que la Commission élabore un travail prospectif, dépassant sa mission d'expertise sur les politiques menées.

Enfin, en matière de **validation des compétences**, il s'est agi de visibiliser et de valider les compétences acquises par les individus au cours de leurs formations ou leurs expériences acquises dans l'exercice de leur profession ou de leur métier. Anne-Françoise Theunissen identifie la validation des compétences comme un exemple typique de dossier qui "a pris sa vitesse de croisière" et où la CCFEE a pu constater le succès des partenariats mis en place.

Articulations avec les politiques des différents niveaux de pouvoir

L'articulation avec le **niveau européen** a constitué une des premières missions prises en charge par la CCFEE. Elle s'est attachée à définir une position bruxelloise, concernant les publics à viser, et les actions de formation et d'éducation à mener, notamment à destination des personnes "les plus éloignées du monde du travail". L'objectif était aussi d'articuler les positions de la Communauté française et de la COCOF avec les programmes européens.

La CCFEE s'est prononcée sur les programmes d'action suivants:

> le programme d'action régional pour l'emploi (PARE), soit la contribution de la Région bruxelloise au PAN (Plan d'Action National pour l'Emploi);

> l'objectif 3 du Fonds Social Européen;

> le programme d'initiative communautaire EQUAL de l'Objectif 3 du FSE;

> la préparation de la future programmation 2007-2013 du FSE Troïka / COCOF, soit la définition des priorités bruxelloises afin que le FSE puisse devenir un instrument d'amélioration de la qualité des systèmes d'éducation, de formation et d'insertion de tous les publics (et notamment des moins qualifiés) à Bruxelles.

Dans le cadre de cette mission, un agent relais du Fonds Social Européen est attaché au Secrétariat de la CCFEE. Aujourd'hui, la CCFEE se donne pour objectif de donner une meilleure visibilité aux décisions qui se prennent sur le plan européen et aux opportunités qu'offrent les programmes européens.

Au niveau régional bruxellois. La CCFEE a été associée à la concertation économique et sociale régionale lors de la préparation du Pacte Social pour l'Emploi des Bruxellois, signé par les interlocuteurs sociaux en 2002. Une série de priorités avaient été mises en avant: la lutte contre les discriminations à l'embauche, la promotion de l'alternance, le développement de centres de référence dans l'économie urbaine, etc. Elle a également apporté sa contribution dans le cadre du Contrat pour l'Economie et pour l'Emploi (C2E) signé par le gouvernement régional et les partenaires sociaux en 2005. Le rapprochement entre les mondes de l'économie et de l'enseignement, les dispositifs d'insertion et l'apprentissage des langues ont été retenus comme des thématiques importantes.

A l'avenir, la CCFEE souhaiterait construire avec le Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-capitale une culture de l'évaluation et élargir la concertation régionale sur les articulations à établir entre emploi, formation et enseignement, avec pour priorité la qualification et l'emploi des jeunes.

Au niveau communautaire, mis à part le dossier de l'alternance, ce n'est que récemment que la Commission s'est saisie des matières touchant à l'enseignement. Elle s'est prononcée sur la question de l'équipement de l'enseignement technique et profesionnel, puis a rendu un avis sur le Contrat stratégique pour l'éducation (2005), première mouture du Contrat pour l'école. Dans ce cadre, elle a insisté sur les enjeux suivants: la réduction des inégalités filles-garçons, la concertation sociale, l'alternance, l'accompagnement des jeunes en entreprise et le tutorat, la modularisation des formations, l'équipement des écoles techniques et professionnelles, la création de bassins scolaires, l'enseignement des langues et l'enseignement bilingue. Selon la CCFEE, ces travaux ont favorisé une vision plus globale du champ de l'enseignement et ont renforcé les capacités de collaboration entre les opérateurs.

Au niveau fédéral, enfin, la Commission a rendu des avis sur la mise en œuvre régionale des mesures d'accompagnement et de suivi des demandeurs d'emploi. En ce domaine comme dans d'autres, la Commission a insisté sur la mise sur pied d'outils d'évaluation et de pilotage. Cette recommandation reste d'actualité par rapport à la CPE (Convention de premier emploi) qui entre dans sa troisième année: ces contrats ont-ils favorisé l'entrée des publics visés en formation, en stage ou sur le marché du travail? Quelles ont été les difficultés rencontrées par les conseillers?

En conclusion

Au cours de ses dix années d'existence, trois Secrétaires se sont succédé à la CCFEE[1] et ont accordé une importance particulière à certaines priorités:

* Une mise en commun des expériences de terrain dans les domaines de l'insertion socioprofessionnelle, de l'alternance, ainsi que de premières articulations avec le niveau européen;

* le souci d'intégrer l'enseignement aux réflexions et de donner en particulier une plus grande place à la Promotion sociale;

* Une plus grande articulation entre l'emploi, la formation et l'enseignement dans le cadre des concertations avec les interlocuteurs sociaux comme le Pacte Social et le Contrat pour l'Economie et pour l'Emploi.

Sous la coordination des ces trois Secrétaires successifs, les travaux ont suivi un fil rouge : le souci du public et de la pratique de terrain: "Dans ses avis, la Commission a sans cesse veillé à prendre en compte les besoins spécifiques des Bruxellois en s'intéressant d'abord au public et aux problèmes tels qu'ils se posent sur le terrain. C'est probablement là le principal acquis: avoir réussi à imposer une approche différente des choses, à les aborder non d'un point de vue institutionnel, mais d'un point de vue opérationnel, pragmatique, qui intègre bien sûr la réalité institutionnelle", pouvait-on lire dès laRapport d'activité 1997-98.

Pour conclure, la Commission consultative bruxelloise relève sa volonté d'évaluer et faire le bilan de ses propres travaux. Et, notamment d'examiner les impacts et les effets des avis produits sur les politiques menées en matière de formation, d'enseignement et d'emploi.

[1] Laurence Rayane, Alain Kock et Anne-Françoise Theunissen

4. Mises en perspective des enjeux bruxellois : exposés de Christian Vandermotten et de Baudouin Duelz

4.1. Economie, démographie, emploi et formation. Analyse des ségrégations sociales et spatiales à Bruxelles

---

Christian Vandermotten

Les évolutions de l'économie et de la démographie à Bruxelles semblent plutôt favorables. Elle s'accompagnent pourtant de disparités croissantes, notamment en termes de revenus et d'accès à l'emploi. Une analyse des ségrégations sociales et spatiales à Bruxelles, sous l'angle du quatuor économie, démographie, emploi et formation, c'est ce que Christian Vandermotten, professeur et vice-président de l'IGEAT (Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire, ULB), s'est appliqué à présenter à l'ensemble des participants durant cette matinée. Compte-rendu de son exposé.

Bruxelles, une ville riche...

Christian Vandermotten a entamé son exposé par deux constats: Bruxelles connaît une économie prospère et une évolution démographique favorable. L'économie bruxelloise tout d'abord. On assiste à une “remétropolisation” (renforcement de la métropole), caractérisée par le développement accru des activités du secteur tertiaire dans les nœuds métropolitains de l'économie mondiale. Ainsi, la croissance annuelle de l'aire métropolitaine bruxelloise (Bruxelles, Hal-Vilvoorde et Nivelles) entre 1995 et 2004 a été supérieure à la moyenne belge et aux moyennes des Régions flamande et wallonne. De plus, si on ne prend en compte que la Région de Bruxelles-capitale, cette croissance a été supérieure à la moyenne belge et équivalente à celle de la Flandre.

Un petit bémol, néanmoins : la bonne performance économique bruxelloise a créé relativement peu d'emplois, dans la mesure où la croissance dans la Région se caractérise par sa haute productivité, tandis que les segments à faible productivité, créateurs d'emplois, ont tendance à aller s'installer dans la périphérie. On a, malgré cela, constaté une croissance de 3,7% du nombre d'emplois à Bruxelles entre 2002 et 2005.

Comment évolue l'économie bruxelloise? Une croissance à nouveau vigoureuse mais moins qu'en périphérie et moins créatrice d'emplois

Croissance annuelle, 1995-2004	PIB	Emploi	PIB/Emploi
Bruxelles-capitale	2,3%	0,9%	2,5
Hal-Vilvorde et Nivelles	3,1%	1,6%	2,0
Aire métropolitaine	2,6%	1,1%	2,3
Anvers	1,2%	0,5%	2,5
Gand	2,3%	1,1%	2,1
Liège	1,3%	0,4%	3,5
Charleroi	1,2%	0,2%	6,9
Flandre	2,3%	0,9%	2,5
Wallonie	1,8%	0,7%	2,8
Belgique	2,2%	0,8%	2,6

Source: ULB-IGEAT

... avec une évolution démographique favorable

Depuis 1996-97, souligne Christian Vandermotten, la population bruxelloise ne baisse plus et connaît même la croissance la plus forte des trois Régions du pays. Et, fait nouveau, cette croissance démographique a même dépassé celle de la périphérie bruxelloise. A l'intérieur de la Région bruxelloise, la population croît le plus au centre ville et dans la première couronne. Cette croissance démographique ne trouve pas sa source dans l'interruption du phénomène de la périurbanisation. Les Bruxellois continuent à quitter Bruxelles pour sa périphérie, voire même pour des zones plus éloignées en Belgique, dans la mesure où les loyers dans la périphérie ont considérablement augmenté. Cette croissance s'explique plutôt par une fécondité plus importante que dans les deux autres Régions et par le regain du solde migratoire avec l'étranger: tandis que l'immigration en provenance d'Afrique du nord et de Turquie est restée stable au cours des dernière années, c'est plutôt l'immigration d'Europe centrale et orientale qui a particulièrement augmenté (avec un solde migratoire qui est passé de +0,8% en 1991 à +3,8% en 2001).

Evolution de la population:

	1991			2001			2006		
	Bruxelles	Reste du Brabant	Grande aire métropo-litaine	Bruxelles	Reste du Brabant	Grande aire métropo-litaine	Bruxelles	Reste du Brabant	Grande aire métropo-litaine
Population belge	**71,4**	**94,3**	**84,6**	**72,8**	**93,5**	**85,0**	**69,9**	**92,5**	**83,0**
Population étrangère	**28,6**	**5,7**	**15,4**	**27,2**	**6,5**	**15,0**	**30,1**	**7,5**	**17,0**
dont UE 15+ et autres pays développés	*14,2*	*4,3*	*8,5*	*15,6*	*5,0*	*9,3*	*15,5*	*5,2*	*9,5*
dont nouveaux membres de l'UE et Europe orientale	*0,5*	*0,1*	*0,2*	*0,8*	*0,2*	*0,5*	*3,8*	*0,6*	*2,1*
dont reste du monde	*14,0*	*1,3*	*6,7*	*10,8*	*1,2*	*5,2*	*10,8*	*1,7*	*5,5*
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: ULB-IGEAT

Il y a, à Bruxelles, 261 000 personnes de *nationalité* étrangère. Néanmoins, si on prend en compte les personnes *d'origine* étrangère, ce qui nous donne une image plus correcte de la population bruxelloise au sens sociologique, ce chiffre grimpe à 450 000 personnes, soit 46,3% de la population de la région. Parmi cette population, environ la moitié provient d'Europe et 126 000 personnes sont originaires du Maroc.

Bruxelles est aussi la seule Région en Belgique dont la population rajeunit. Ce sont les 25-34 ans qui sont les plus nombreux et le pourcentage de la population de moins de 20 ans continue à augmenter, alors qu'il baisse tant en Flandre qu'en Wallonie.

Mais une ville où les les écarts sociaux s'amplifient...

Christian Vandermotten poursuit son exposé en attirant l'attention sur le fait que cette prospérité profite en fait trop peu aux Bruxellois. Il constate d'une part des disparités croissantes entre la Région et sa périphérie. Alors que Bruxelles avait, dans les années 60, le PIB le plus élevé du pays, il correspond aujourd'hui à 84-85% de la moyenne belge et il continue à diminuer. Le PIB de la périphérie, quant à lui, atteint presque 120% de la moyenne belge.

Et une augmentation de la dualisation sociale au sein même de Bruxelles d'autre part. D'un côté, les revenus augmentent dans les quartiers est, sud-est et dans une partie de l'ouest de Bruxelles. De l'autre, les habitants du croissant pauvre, du nord et de l'ouest de la ville ont vu leurs revenus se déteriorer entre 1993 et 2001.

... et où l'emploi et le chômage se répartissent de manière inégale

La tendance globale de l'évolution de l'emploi à Bruxelles est plutôt positive: l'emploi indépendant et salarié y est estimé à presque 700 000, et il a augmenté de 50 000 entre 1995 et 2004. Le secteur financier est particulièrement présent dans la capitale, même s'il a subi de fortes rationalisations et une augmentation de sa productivité (il fournit donc de moins en moins d'emplois). C'est le secteur des services aux entreprises (en ce compris l'immobilier) qui s'est particulièrement développé. Par ailleurs, on constate une diminution de la part de l'emploi dans les administrations (institutions fédérales) et une forte augmentation de l'emploi dans le secteur de la santé, qui employe un nombre important de personnes résidant à Bruxelles.

Malgré cette hausse de l'emploi, Christian Vandermotten constate depuis 2002 une augmentation du chômage à Bruxelles, beaucoup plus forte que dans le reste de la Belgique. Les emplois créés dans la capitale profiteraient davantage aux navetteurs wallons ou flamands ayant des qualifications plus élevées.

L'emploi à Bruxelles implique en effet des relations de va-et-vient entre la ville et sa périphérie. Les secteurs qui emploient le plus de personnes résidant à Bruxelles sont les services domestiques (presque 80%), l'horeca (plus de 60%), l'immobilier (plus de 50%) et le commerce (environ 50%). A l'opposé, le secteur des banques et assurances (seuls un peu plus de 20% de Bruxellois y ont un emploi), l'industrie (moins de 30%), les administrations belges (30%) et les transports (30%) employent davantage de personnes qui résident hors de Bruxelles.

Dans l'emploi de la Région, la part des personnes résidant à Bruxelles varie selon les niveaux de formation. 50% des travailleurs sans diplôme résident dans la Région. C'est le cas pour 60% de ceux qui ont au maximum le CEB.

Cette proportion diminue jusque environ 30% pour ce qui est des diplômés du secondaire supérieur et de l'enseignement supérieur non universitaire. Cette part remonte ensuite à près de 40 et 45% respectivement pour les diplômés de l'enseignement universitaire et les

personnes ayant réalisé un troisième cycle universitaire. Enfin, notons que plus de 60% des fonctionnaires publics européens résident à Bruxelles.

De manière globale, ces chiffres signifient que les secteurs d'activités qui emploient les personnes de qualification moyenne touchent les personnes qui vivent hors de Bruxelles parce qu'ils ont les moyens d'y acheter un logement (périurbanisation). Tandis que vivent à Bruxelles les personnes aux faibles qualifications qui n'ont pas les moyens de la quitter ou, au contraire, des personnes hautement qualifiées qui ont assez de moyens pour y devenir propriétaires.

En outre, Christian Vandermotten ajoute que l'emploi et le chômage sont inégalement répartis à l'intérieur même de la ville. Tout d'abord, les emplois sont de "qualité" différente selon les quartiers. A titre indicatif, les proportions les plus importantes des personnes ayant un contrat de travail à durée indéterminée parmi les actifs occupés sont nettement plus importantes dans les quartiers de la seconde couronne et dans quelques quartiers "gentrifiés" de la première couronne (autour de l'avenue Louise par exemple). Les taux d'inactivité (particulièrement féminine) et de chômage, inversement, se concentrent dans le croissant pauvre de Bruxelles. On y retrouve parfois jusque 40 à 50% de chômeurs.

Un chômage concentré dans le croissant pauvre:

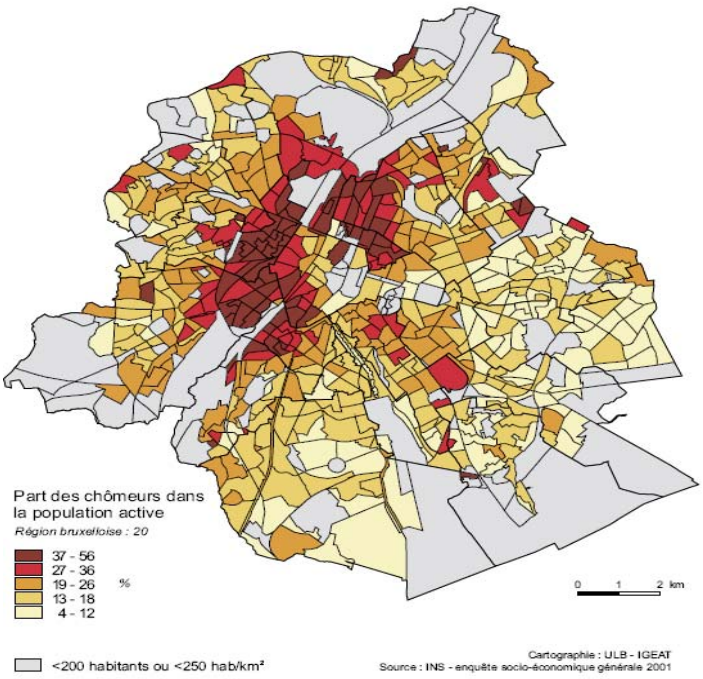

Source: ULB-IGEAT

Les impacts de l'éducation et de la formation sur l'emploi à Bruxelles?

L'exposé de Christian Vandermotten s'est ensuite attaché à établir la relation entre la formation et accès à l'emploi. Les constats établis sont interpellants.

La hausse du niveau de formation réduit le chômage. Or, on constate un déficit de formation à Bruxelles chez les jeunes. Le nombre moyen d'années d'étude des jeunes de 25-30 ans n'a cessé d'augmenter dans toutes les Régions depuis 1921. Mais, alors que le niveau de formation des jeunes bruxellois avait toujours été supérieur à celui des deux autres Régions, cette tendance s'est inversée à partir des années soixante. Les jeunes bruxellois sont de moins en moins formés relativement aux jeunes des deux autres Régions, alors que le marché du travail dans la capitale est plus exigeant que la moyenne belge. Presque la moitié des emplois exercés à Bruxelles exigent en effet un diplôme de l'enseignement supérieur. Christian Vandermotten souligne que ces déficits de formation sont essentiellement le produit de la reproduction sociale. Elles sont aussi accentuées, selon lui, par l'institution scolaire, dans la mesure où le niveau de compétences des élèves n'est pas le même partout à niveau de formation identique. En outre, les chances d'accéder à l'emploi avec un même diplôme sont différentes selon les Régions. Elles sont également différentes selon les quartiers de Bruxelles. Quelque soit le niveau de formation, le taux de chômage est plus élevé dans le croissant pauvre qu'ailleurs. A titre d'exemples, le taux de chômage des personnes ayant tout au plus leur diplôme de l'enseignement secondaire inférieur est de plus de 40% dans le croissant pauvre de Bruxelles, alors qu'il se situe entre 0 et 12% à Watermael-Boitsfort. Et ces écarts subsistent en ce qui concerne les personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur puisque le taux de chômage de cette catégorie de personnes peut demeurer de plus de 35% dans certains quartiers de Molenbeek.

Taux de chômage parmi les actifs ayant au maximum un diplôme du secondaire inférieur (carte 1) et taux de chômage parmi les actifs ayant un diplôme du supérieur (carte 2):

Carte 1

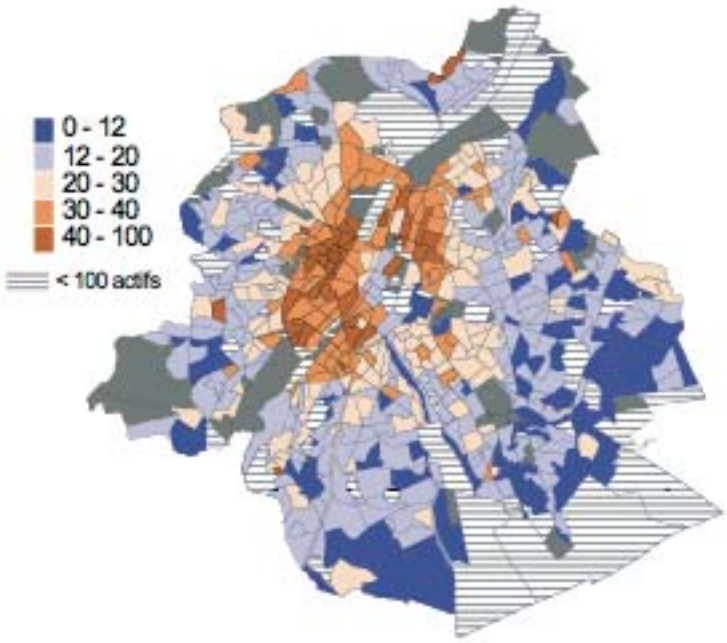

Source: ULB-IGEAT

Carte 2

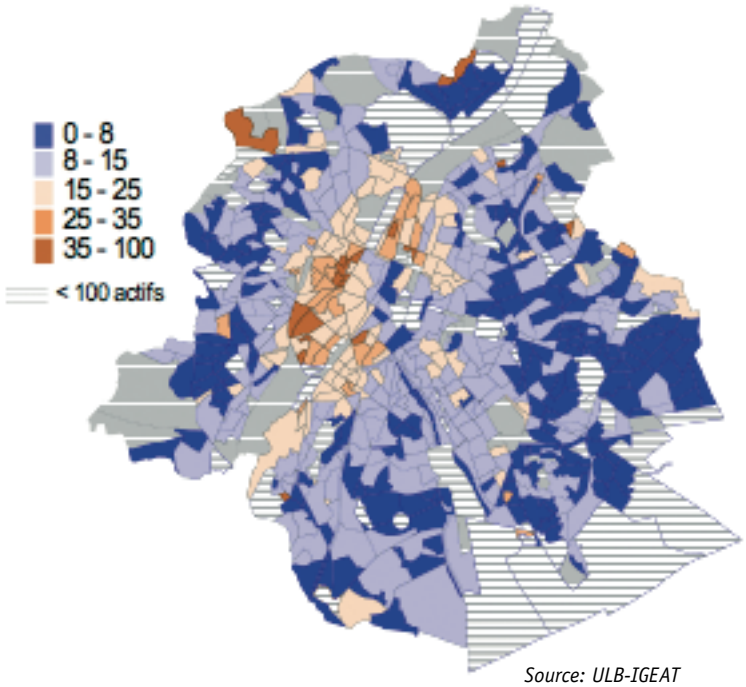

Source: ULB-IGEAT

Donc, non seulement les niveaux de formations sont plus élevés dans certains quartiers, mais les diplômes y sont également mieux valorisés en terme d'accès à l'emploi. Dès lors, Christian Vandermotten pose la question de savoir si la formation ne serait pas un effet d'aubaine pour les employeurs, ne serait-elle pas en fait qu'une “externalité positive pour les employeurs mais qui ne remettraient pas en question la reproduction des inégalités sociales?”.

En guise de conclusion

Christian Vandermotten a mis en lumière les contradictions d'une ville économiquement riche dont “la prospérité profite très insuffisamment à ses habitants”. Pour lui, “le problème de Bruxelles est social avant d'être économique”. En effet, près de la moitié des personnes qui travaillent à Bruxelles sont surtout des employés qualifiés qui habitent hors de Bruxelles. Et la formation accrue n'empêche pas la reproduction des inégalités sociales. Ceci est particulièrement vrai pour les personnes d'origine étrangère, ce qui provient probablement, avance Christian Vandermotten sur la base de l’ensemble de ces constats, une forte persistance des discriminations à l'embauche.

4.2. L'enseignement en Communauté française et à Bruxelles

Baudouin Duelz

Baudouin Duelz (Conseil de l'Education et de la Formation) a présenté à l'auditoire la situation de l'enseignement en Communauté française et à Bruxelles, en mettant l'accent sur deux grands défis pour l'avenir. Le premier, celui de l'efficacité de l'enseignement, à savoir le fait de pouvoir "amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle". Cela devrait toucher tant à l'augmentation des compétences notamment en lecture et en mathématiques,qu'à la diminution des retards scolaires et du redoublement, et à l'augmentation générale du niveau de formation des jeunes Bruxellois. Le second défi, celui de l'équité, ou encore le fait d' "assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale", renvoie aux phénomènes de la ségrégation scolaire et de la reproduction sociale. L'état des lieux présenté par Baudouin Duelz se base principalement sur les indicateurs de l'enseignement de la Communauté française (2006)[2].

[2] *Les 30 indicateurs peuvent être consultés sur : <http://www.enseignement.be/prof/dossiers/indicateurs/index.asp>*

L'enseignement à Bruxelles

Premier constat établi par Baudouin Duelz, il n'y a que très peu de données et de statistiques couvrant l'enseignement à l'échelon de la Région bruxelloise. Et les études européennes ne prennent pas non plus en compte le niveau régional. Par ailleurs, la situation bruxelloise dépasse celle de la Communauté française, puisque sont installées sur son territoire des écoles relevant de la Communauté flamande et des écoles internationales. On connaît les grandes spécificités bruxelloises, à savoir la tertiarisation de son économie, le pourcentage élevé de la population immigrée et la dualisation sociale des quartiers de la ville *(voir notamment le compte rendu de l'exposé de C. Vandermotten ci-avant)*. Il est toutefois assez difficile d'avoir une photographie de l'enseignement à Bruxelles. Bruxelles représente en moyenne 20% des effectifs de l'enseignement secondaire de la Communauté française. En terme d'établissements, il s'agit de 106 écoles et 5 CEFA.

Un enseignement inégalitaire

En ce qui concerne les compétences en lecture et en mathématiques, l'enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) a confirmé que, si l'enseignement en Communauté française n'était pas spécialement inefficace en moyenne, ill est par contre particulièrement inégalitaire. En effet, que ce soit pour les compétences en lecture ou en mathématiques à l'âge de 15 ans, un nombre important de jeunes présente de bons résultats, mais il y a aussi un nombre important d'élèves qui sont en-dessous du niveau minimum souhaité (28% en lecture).

Retards scolaires et redoublement

Les taux de redoublement sont interpellants. Ils diffèrent selon les filières mais, quelles que soient ces filières, ils n'ont cessé d'augmenter entre les années 1992-93 et 2004-05. Le redoublement a particulièrement lieu entre la 3ème et la 5ème année d'enseignement secondaire. Les taux de redoublement durant ces années sont environ de 10% dans l'enseignement général (sans tenir compte des réorientations vers les autres filières). Ces taux se situent entre 20 et plus de 25% en technique de transition et ils dépassent les 30% en 5ème technique de qualification. Dans l'enseignement professionnel, ils tournent autour de 20%.

Notons de plus que la situation à Bruxelles est encore moins bonne que dans l'ensemble de la Communauté française. Comme l'avait souligné Catherine Geleyn[3] lors des séminaires organisés dans le cadre du Contrat pour l'Economie et l'Emploi des Bruxellois, le taux de redoublement est plus élevé de 3% en moyenne dans les écoles francophones de la Région bruxelloise que celui de la Communauté française dans son ensemble. Et c'est le cas quel que soit la filière d'enseignement.

Redoublements dans les 4 dernières années du secondaire

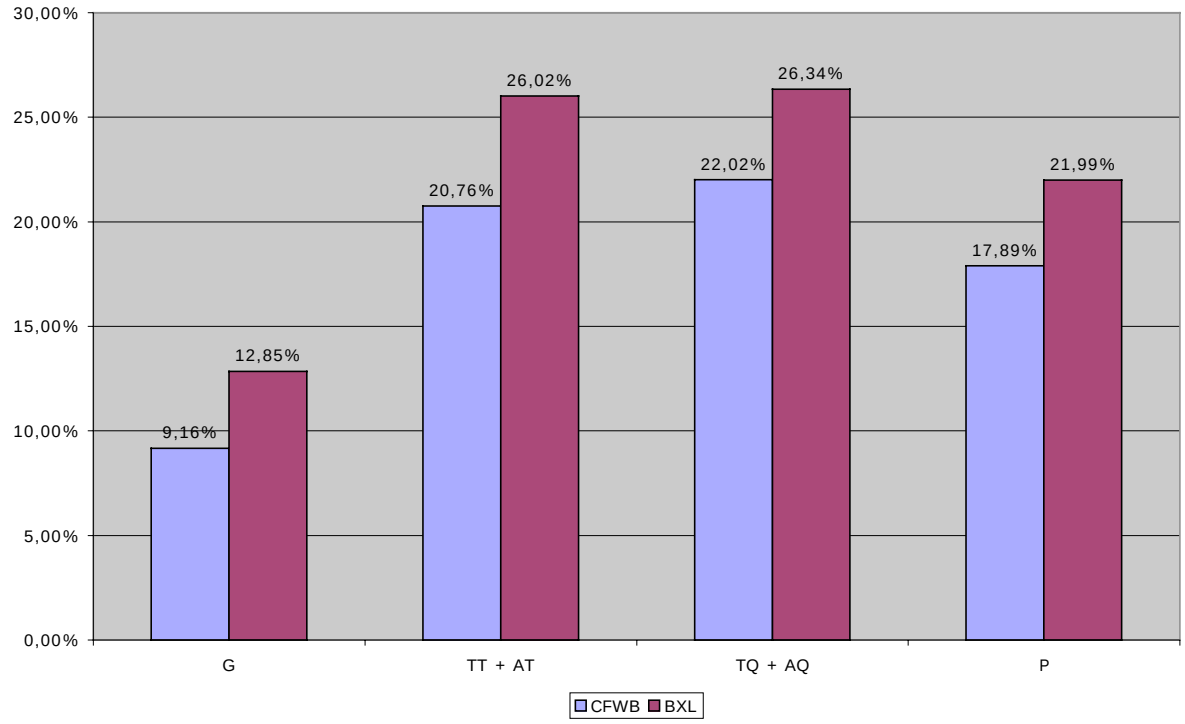

Source : Donat Carlier, "Pourquoi un taux de redoublement plus élevé à Bruxelles? L'enseignement à Bruxelles – Dix indicateurs", Agence Alter, mai 2007. (Données Etnic 2003-2004)

[3] *Catherine Geleyn, "Données chiffrées sur l'enseignement et la formation professionnelle en Région bruxelloise et les métiers ciblés dans l'emploi, la formation et l'enseignement", CCFEE, décembre 2005.*

Niveaux de diplomation et abandons scolaires prématurés

La Région bruxelloise attire une population hautement qualifiée. Ce qui explique un niveau de qualification généralement supérieur à Bruxelles qu'en Wallonie. Si la population adulte bruxelloise est mieux formée que celle des autres régions, il faut attirer l'attention sur le fait que cette performance s'inverse si on se focalise sur les plus jeunes. La proportion de jeunes Bruxellois avec un faible niveau d'instruction est plus élevée à Bruxelles que dans le reste du pays. La fracture en matière d'acquisition des compétences scolaires se double donc d'une fracture générationnelle.

Dans la population adulte bruxelloise, la proportion de personnes ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur est plus faible que dans les autres régions (figure 28). Ce n'est pas le cas pour les plus jeunes : en dessous de 34 ans, la proportion de personnes avec un faible niveau d'instruction est plus élevée à Bruxelles que dans le reste du pays (figure 29).

Figure 29 : Pourcentage de personnes ayant au maximum un diplôme de secondaire inférieur dans la population adulte de plus de 25 ans selon l'âge, 2005 (PANIncl)

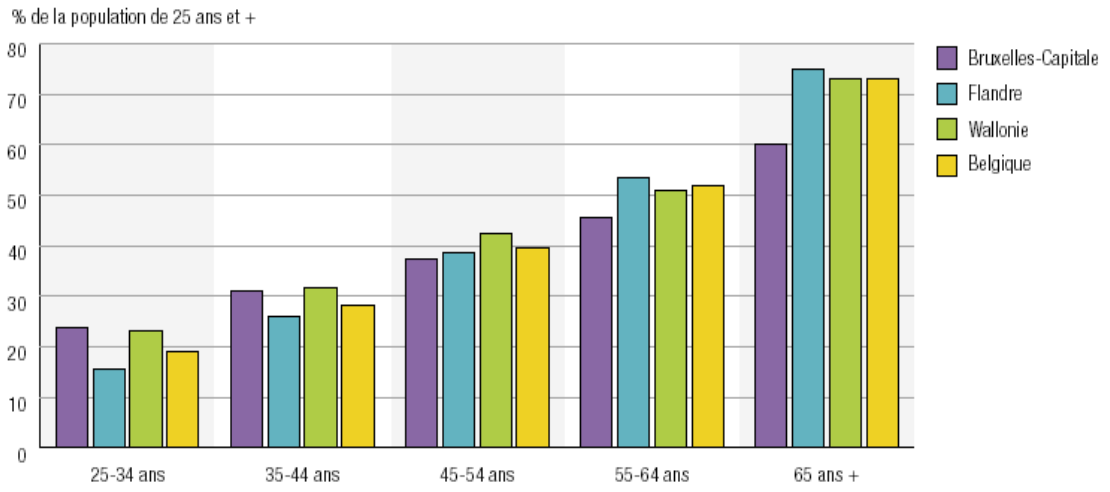

Source : Enquête Forces de Travail 2005

Source : Baromètre social 2006 de l'Observatoire de la santé et du social, p. 43 (voir http://www.observatbru.be/).

(Données : Enquête Forces de Travail 2005 et PANincl 2005).

Baudouin Duelz a, quant à lui, insisté notamment sur le phénomène des abandons scolaires prématurés. La proportion des jeunes non qualifiés ayant quitté prématurément l'école, ne suivant ni enseignement ni formation, et ayant au maximum un diplôme d'enseignement secondaire inférieur est plus élevée à Bruxelles que dans le reste du pays. Ce pourcentage s'élève quasiment à 20% à Bruxelles, alors qu'il est de 12,9% en moyenne en Belgique et de 15% en Europe.

Figure 27 : Pourcentage de jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément l'école, ne suivant pas d'enseignement ou de formation et ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, 2005 (PANincl)

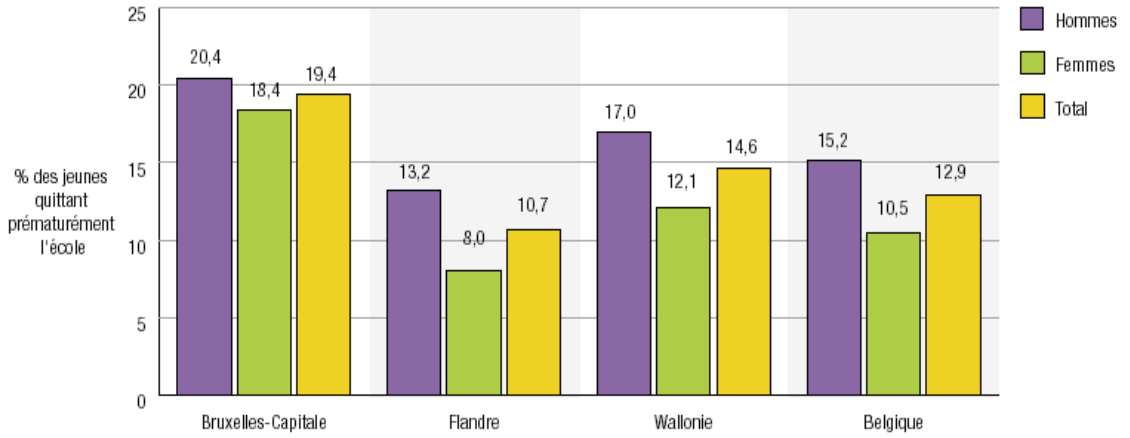

Source : Enquête Forces de Travail 2005

49,2 % des jeunes Bruxellois (18-24 ans) au chômage et 22,3 % des jeunes Bruxellois au travail ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et ne suivent plus d'enseignement (Enquête Forces de Travail, 2005).

Source : Baromètre social 2006 de l'Observatoire de la santé et du social, p. 41 (voir http://www.observatbru.be/).

(Données : Enquête Forces de Travail 2005 et PANincl 2005).

Pour Baudouin Duelz, les causes des abandons scolaires prématurés sont multiples: les conditions socio-économiques, le manque de soutien parental, des circonstances familiales difficiles, des grossesses précoces, une expérience de l'échec et un manque d'assiduité, l'origine ethnique ou encore la délinquance. Le redoublement pourrait également être un facteur d'abandon scolaire prématuré.

D'où l'intérêt, selon lui, de modulariser les formations pour créer un continuum entre enseignement et formation. Il importe de mettre l'accent sur les acquis, même partiels, plutôt que sur l'échec, et sur la motivation à suivre une formation même hors du système de l'enseignement. Cela implique un découpage des formations en unités et une reconnaissance réciproque entre les différents opérateurs concernés.

Ségrégation scolaire

Un autre enjeu de l'enseignement en Communauté française serait de diminuer le phénomène de ségrégation scolaire, autrement dit, d'augmenter l'hétérogénéité des publics dans les établissements scolaires. Baudouin Duelz constate que la Communauté française et la Belgique en général présentent un enseignement où les élèves ne sont pas répartis de manière équitables entre les écoles. Ainsi, il faudrait par exemple déplacer 60% des 10% des élèves les plus faibles en lecture en Communauté française pour qu'il y ait la même proportion de ces élèves dans toutes les écoles. On observe les mêmes résultats pour ce qui est des compétences en mathématiques. Pour lui, il est donc important de lutter contre les mécanismes de relégation qui existent au niveau des établissements d'enseignement et de mettre sur pied d'égalité les différentes filières d'enseignement.

Disparités socioéconomiques

L'indice socioéconomique moyen est un indice attribué à chaque élève en fonction du quartier où il vit. La somme des indices des élèves d'une école permet de définir les établissements en discrimination positive. Elle reflète les disparités socioéconomiques et la ségrégation résidentielle qui existent entre les régions et les quartiers des grandes villes. A Bruxelles, cette ségrégation, particulièrement forte, prend la forme d'une dualisation.

Or l'école se révèle incapable de corriger les écarts de départ entre les élèves. C'est en Communauté française que l'influence de l'origine sociale des élèves est la plus importante de tous les pays de l'OCDE : les résultats des élèves aux test dde compétences sont plus fortement qu'ailleurs fonction des positions socio-économiques de leurs familles. Les classements des populations dans les filières en fonction de leur origine socioéconomique permettent de constater que, au fur et à mesure des années, les élèves les plus faibles socioéconomiquement dégringolent d'une filière à l'autre, pour finir par sortir du système. Et ce problème est davantage bruxellois que wallon.

Disparités selon l'origine des élèves

Baudouin Duelz souligne le fait que le phénomène de reproduction sociale touche également les élèves en fonction de leur origine ethnique. En Communauté française, il y avait en 2003 81,7% d'élèves autochtones (dont 17,2% de père ou de mère né(e) à l'étranger). La population scolaire comptait 18,3% d'allochtones, dont 8,6% de la première génération et 9,7% de la seconde génération) (données PISA 2003).

Les résultats des élèves issus de l'immigration en Europe sont relativement inférieurs à ceux des autochtones. Toutefois, les niveaux de compétence varient fort d'un pays à l'autre. Il faudrait tenir compte de la variable "langue parlée à la maison" pour affiner ce constat.

En effet, dans plusieurs pays, on constate une corrélation entre les résultats scolaires (en mathématiques) des élèves migrants et la langue parlée à la maison. D'où l'importance, souligne Baudouin Duelz, d'un soutien linguistique adapté à ces élèves. Toutefois, pour lui, le problème fondamental demeure le facteur socioéconomique.

En guise de conclusions, quelques pistes pour l'avenir?

Pour conclure ce tableau quelque peu sombre de la situation de l'enseignement en Communauté française et à Bruxelles, Baudouin Duelz ajoute trois défis auxquels il va falloir s'atteler: la question des langues, particulièrement importante à Bruxelles, le développement des stages en entreprise et les relations entre l'école et son environnement. Il esquisse ensuite quelques pistes d'action pour l'avenir:

> élaborer des statistiques et indicateurs sur l'enseignement à Bruxelles

> communiquer sur le système scolaire et améliorer sa connaissance par les familles défavorisées

> développer les stages en alternance

> améliorer la collaboration entre les secteurs de l'enseignement, de la formation et de l'emploi pour une formation tout au long de la vie

5. Synthèse du projet de recommandations[4] : la qualification et l'emploi des jeunes, une priorité majeure en Région de Bruxelles-Capitale

Pour ses dix ans, la CCFEE n'a pas voulu se contenter du bilan de son action passée, mais a souhaité mobiliser les participants au colloque autour des enjeux présents et futurs en matière d'enseignement, de formation et d'emploi à Bruxelles. La Commission a donc proposé aux personnes présentes de rentrer très concrètement dans son travail en les invitant à donner leur avis sur le projet de "Recommandations des 10 ans", en cours d'élaboration. Ces recommandations se centrent sur ce qui s'est très clairement dégagé comme "priorité majeure" en Région bruxelloise ces dernières années : "la qualification et l'emploi des jeunes". Synthèse du projet de texte qui a servi de base aux débats du 21 mars après-midi.

[4] *Voir le "projet de recommandations" intégral en Annexe 2.*

Quel développement?

Le projet de recommandations rappelle tout d'abord les deux "priorités stratégiques" du C2E : "la réduction du taux de chômage bruxellois par la création d'emplois et l'accès accru des bruxellois à l'emploi, en particulier à travers le processus de formation", ainsi que le "redéploiement économique de la Région en remettant l'entreprise au cœur des préoccupations de la ville"[5].

Tout en soulignant qu'elle s'inscrit dans ce cadre, la CCFEE précise immédiatement qu'il est nécessaire de définir le "type de développement économique" et "le type d'emplois" qui répondent à ces deux objectifs. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur une récente étude menée sous la direction de Christian Vandermotten, Noémie Beys et Gilles Van Hamme[6]. Ces auteurs y distinguent "développement par en haut" et "développement par en bas". Le premier, privilégié jusqu'ici par les politiques régionales, "cherche à mieux positionner Bruxelles dans le cadre d'une compétition internationale entre villes".

À l'opposé, le "développement par en bas" se caractérise par "l'investissement dans des secteurs économiques peu qualifiés et/ou répondant aux besoins sociaux (commerce de détail, construction, services de proximité, transports en commun)". Il "permet de s'attaquer de façon plus directe aux problèmes sociaux de Bruxelles" et repose sur un "pari inverse" de celui de politiques dirigées avant tout vers les entreprises internationales : "de l'amélioration globale du tissu social et des services urbains pourrait découler une meilleure attractivité de la ville, y compris pour les investisseurs étrangers", pensent les chercheurs.

Un "plan jeunes" à Bruxelles

"Si l'on partage ce postulat", souligne la CCFEE, ce type de développement "par en bas" est en fait plus exigeant : il demande nécessairement de mobiliser "l'ensemble des acteurs politiques et socioéconomiques". "Non seulement au sein de chacun de leur secteur d'activité, mais surtout dans la recherche de partenariats afin de définir et de s'engager dans des actions concertées et communes".

La Commission propose que cette mobilisation et ces partenariats ciblent en priorité un des défis majeurs de la Région Bruxelloise, bien mis en lumière par les exposés de Baudouin Duelz et de Christian Vandermotten (voir ci-dessus): la formation et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Notons d'ailleurs sur ce plan que le document de la CCFEE a intégré en annexe une synthèse des éléments saillants des études disponibles sur la qualification et l'emploi des jeunes à Bruxelles tout en précisant qu' "une étude qualitative sur l'interprétation des données chiffrées serait à réaliser".

---

[5] Voir : <http://www.contrat-economie-emploi.be>

[6] Vandermotten Ch., Van Hamme G., Beys N. (dir.), Les évolutions économiques en Région de Bruxelles-Capitale et leurs impacts sociaux, ULB (IGEAT), 2004. Pour télécharger l'étude et en lire un résumé, voir http://www.avcb.be/mati/empl/0804eco.htm

C'est donc tout un "plan jeunes" que la CCFEE propose de définir et de mettre en œuvre. Par "jeune", le texte entend les "moins de 25 ans". Sont donc repris "tous les jeunes dans l'enseignement qualifiant, l'alternance, l'apprentissage des classes moyennes, ceux inscrits dans un cursus de l'Enseignement, de Bruxelles Formation, ou des OISP de 14 à 25 ans". Et pour opérationnaliser ce "plan jeunes", la CCFEE propose d'impliquer tous les acteurs régionaux dans quatre axes : l'enseignement, la formation, l'emploi et des partenariats transversaux.

Combattre la relégation scolaire

La "préoccupation centrale" de la CCFEE en matière scolaire est de "réduire le système de relégation scolaire" et de lui substituer un "système fondé sur des choix positifs" entre filières de formation (alternance, enseignement technique et professionnel...). Pour mener à ce changement, elle dégage trois axes de travail :

> la mise en place d'un réel "tronc commun à l'ensemble du premier degré, consolidant les compétences de base générales, théoriques et techniques, et développant l'esprit d'analyse et critique";

> "le traitement de l'orientation et de l'information dans l'ensemble des processus d'enseignement, d'apprentissage et de formation, en accompagnement du cursus scolaire dès la fin du fondamental";

> la sensibilisation des jeunes au monde socio-économique "dès la dernière année de l'enseignement fondamental".

Le projet de texte de la CCFEE cite également, mais plus incidemment, "la prévention de l'échec scolaire dans l'ensemble du parcours scolaire (accompagnement, revalidation, méthodes adaptées, médiation....)"

Formation professionnelle

Dans ce deuxième axe, la CCFEE propose d'"adapter les formations en fonction de l'évolution des parcours des publics" et des caractéristiques de ces derniers. Les jeunes peu qualifiés n'ont effectivement pas les mêmes besoins que les travailleurs en reconversion, par exemple. Pour les publics peu qualifiés en général, "ce sont les cursus établis sur un parcours long et structuré qui mènent à la qualification et à sa transférabilité", "les formations courtes, axées directement sur les besoins du travail et du poste de travail ne favorisant pas l'insertion sur le long terme".

Dans une optique d'accès des moins qualifiés au processus de formation tout au long de la vie, la CCFEE veut donner la priorité non seulement aux formations longues, mais également "à la modularisation et aux formations validées ou certifiées".

Enfin, la note en cours d'élaboration insiste sur l'amplification et la pérennisation des "partenariats privés/publics issus d'expériences positives". Ce qui requiert "la mobilisation plus active des secteurs professionnels".

Qualification et emploi

Le chômage des jeunes bruxellois ne peut être réduit à un seul des phénomènes suivants, insiste tout d'abord la CCFEE en cette matière : infra qualification, inadéquation à l'offre d'emploi, croissance démographique, discrimination à l'embauche, manque de connaissance d'une seconde langue, répartition des emplois bruxellois entre Bruxellois et non Bruxellois… "sont à intégrer dans l'analyse de la situation parmi un ensemble de paramètres".

Concrètement, la Commission insiste sur l'évaluation, la simplification et l'harmonisation des dispositifs visant l'intégration des publics peu qualifiés dans l'emploi. Dans ce cadre, "il y a lieu de privilégier le développement de l'emploi à caractère urbain (rénovation, construction, transport en commun, services, commerce, services de proximité, économie sociale, artisanat)". Notamment en engageant ce type de secteurs dans l'implantation de structures de formation visant les jeunes (CTA, CDR…).

La CCFEE juge également "nécessaire de renforcer une politique qui vise à lutter contre toutes les formes de discrimination" par l'instauration d'un "plan diversité dans chaque entreprise privée/publique".

Transversalités Enseignement – Formation – Emploi

Pour la CCFEE, les partenariats entre ces trois types d'acteurs devraient être renforcés autour de quelques "questions clés".

La première de ces questions est celle de l'accès aux stages qualifiants. "Il y a lieu de définir les termes sur lesquels tous les acteurs concernés ainsi que les entreprises pourraient s'engager pour que chaque jeune bruxellois puisse bénéficier d'une expérience en entreprise (stage) ou d'un contrat en alternance (apprentissage des classes moyennes et des CEFA).

Deuxième enjeu : l'accompagnement des jeunes dans le milieu de travail. Sur ce plan, la CCFEE reconnaît qu'un "modèle unique" de dispositif d'accompagnement n'est pas envisageable mais déplore "l'éparpillement des mesures existantes" et "la complexité de leur application". Le texte propose de "développer et promouvoir" la fonction d'accompagnement des jeunes en entreprise sous ses trois formes : accompagnateur dans les CEFA, délégués à la tutelle et encadrement en entreprise sous forme du tutorat. Reste aussi "la question des liens établir entre ces trois fonctions", note la CCFEE. Au-delà, d'autres initiatives "méritent d'être développées" : parrainage, jobcoaching …

La troisième question-clé mise en avant par la CCFEE est la maîtrise de la "deuxième langue" et du "français langue étrangère". La connaissance des langues étant un impératif en Région bruxelloise, il y a donc lieu de "développer l'offre des dispositifs langues à destination des s qualifiés", et particulièrement à destination des "jeunes inscrits dans un processus de qualification" et "de jeunes demandeurs d'emploi".

Plus globalement enfin, les collaborations existantes devraient être rendues plus "visibles", et notamment leurs résultats. Mais au-delà, la CCFEE estime que les partenariats "doivent être approfondis, systématisés, concertés et soutenus par les pouvoirs publics", ce qui permettrait de déboucher sur "des coordinations structurées et systématiques entre les différents acteurs sur la qualification et l'emploi des jeunes".

6. Emploi et qualification des jeunes à Bruxelles: compte-rendu des débats

Depuis quelques années, l'emploi et la qualification des jeunes s'est dégagée comme l'une des priorités pour la Région bruxelloise. En effet, si le nombre d'emploi à Bruxelles a augmenté et si les formations sont de plus en plus nombreuses, les inégalités subsistent voire augmentent tant dans le système éducatif que dans l'accès à l'emploi. La CCFEE a donc proposé aux participants de cette journée de réagir à un projet de recommandations sur cette thématique (voir article précédent). Les échanges ont porté sur chacun des axes enseignement, formation et emploi, sur les défis prioritaires que la CCFEE devrait traiter à l'avenir et sur les partenariats qui devraient être noués entre les différents acteurs. Ci-dessous, le compte-rendu du débat, animé par Donat Carlier (Agence Alter).

Instaurer un tronc commun au premier degré d'enseignement secondaire?

Comment éviter le phénomène de la relégation scolaire, c'est la question centrale soulevée par la CCFEE en ce qui concerne l'enseignement en Communauté française. Les échanges qui se sont déroulés ont principalement porté sur la proposition d'instaurer un tronc commun à l'ensemble du premier degré du secondaire. Si les acteurs présents autour de la table ne s'opposent pas fondamentalement à cette proposition, ils citent néanmoins certains écueils à éviter ou des questions dont il faudra tenir compte.

Certains soulignent qu' "un premier degré commun peut avoir plusieurs sens". "Un sens positif, car il permet à tous les jeunes d'accéder à des compétences de base minimales à la fin de la 2e année du secondaire supérieures au niveau de l'enseignement primaire. Pourquoi pas? Sauf qu'il pourrait y avoir un effet négatif. Un bon nombre de jeunes vont s'ennuyer si on limite les savoirs et les compétences qui doivent être acquis au premier degré. Il y a beaucoup de témoignages de jeunes qui déccrochent parce qu'ils n'ont pas assez de travail."

L'instauration d'un tronc commun pose également la question du nombre de jeunes qui vont être orientés vers l'enseignement général. Un trop grand nombre de jeunes, selon l'avis d'un participant à ce débat. Ceux-ci risquent ensuite de se retrouver face à un échec dans l'enseignement supérieur et, donc, sans qualification. La condition de réussite d'un tronc commun au premier degré, ce serait de “donner l'occasion à des jeunes de s'essayer à toute une série de métiers”.

Instaurer un tronc commun tout en tenant compte de la diversification des profils des élèves. C'est bien l'avis de plusieurs participants: “Si l'école pouvait valoriser à la fois une culture intellectuelle et manuelle, ce serait intéressant.” Il est notamment fait référence au système scolaire finlandais où existe un tronc commun jusque l'âge de 16 ans. Ainsi sont donnés dès l'enseignement primaire à tous les enfants, des cours de couture, de cuisine ou de sport, des cours artistiques, des cours autour des métiers du métal, du bois ou encore de l'électricité.

Ce serait là un des objectifs de la Communauté française: “C'est ce qu'on veut faire avec la réforme du premier degré, c'est un pas de plus vers un tronc commun, avec des activités techniques. C'est un pas.”

D'autres interrogations exprimées dépassent la question du contenu d'un tronc commun. Certains questionnent le fait de réfléchir au tronc commun uniquement en terme de matières, et non pas en terme d'égalité et d'équité entre les élèves. Par ailleurs, d'autres soulignent que, si la création d'un tronc commun peut apporter un plus, répondre à la question de l'échec scolaire implique aussi de se pencher davantage sur l'enseignement primaire: “la non maîtrise des éléments de base se fait en primaire, puis elle se cristallise dans le secondaire.” Il faut donc veiller à ce qu'“un tronc commun dans le premier degré de l'enseignement secondaire ne devienne pas le premier système de relégation.”

D'autres propositions d’amélioration du système scolaire ont également été évoquées :

- Mettre en place des modules de formation individualisés pour les personnes en grosse difficulté scolaire, comme cela existe déjà dans les CEFA.
- Activer plus de synergies entre l'enseignement et les deux gouvernements de la Communauté française et de la région.
- Mettre en place un véritable système d'informations et d'orientation scolaire à destination des familles pour éviter l'échec scolaire. En effet, on constate que les choix réalisés se font souvent davantage sur base d'éléments subjectifs tels que des éléments affectifs ou encore la proximité géographique avec une école, etc.
- Réfléchir aux méthodes utilisées dans l'enseignement, qui ne sont pas toujours adaptées aux jeunes en échec scolaire.

Des formations longues et modularisées?

Les propositions émises par la CCFEE de donner une priorité aux formations longues et modularisées ont été discutées. D'une manière générale, la nécessité de formations longues pour mener les publics “les plus éloignés de l'emploi” à la qualification semble partagée. Néanmoins, plusieurs soulignent qu'il s'agit de préciser ce qu'on entend par “formation longue et structurée”. En effet, ces formations se destinent à un public en manque d'emploi et donc de salaire. “Et, souvent, le goût vient en commençant.” D'où l'intérêt d'offrir au public des formations longues mais qui seraient progressives et modularisées.

L'enjeu serait donc davantage de modulariser l'offre de formation et de permettre à la fois une capitalisation des acquis et une articulation avec l'emploi: “Il y a des tas de gens qui ont des compétences mais pas toutes en rapport avec un métier. Il faut pouvoir faire des morceaux de formation”. Notamment en prévoyant des passerelles. Dans le même sens, plutôt que de penser un schéma linéaire qui va de la préformation à la formation qualifiante, pourquoi ne pas intégrer les modules de français et de mathématiques habituellement réservés à la préformation au sein des formations qualifiantes?

Néanmoins, d'un point de vue pratique, la modularisation paraît très difficile à organiser. L'enjeu serait plutôt de travailler à l'unification des formations en Communauté française pour permettre une mobilité interrégionale dans le secteur de la formation. Toujours d'un point de vue organisationnel, réussir à organiser et étaler l'offre de formation dans le temps et ne pas limiter les démarrages de formation en septembre devrait rendre ces formations plus accessibles à l'ensemble du public et surtout éviter des laps de temps d'attente dans un parcours de formation. Mais cela rendrait une modularisation des formations d'autant plus complexe à mettre en place.

En terme de contenu de formations, plusieurs remarques ont été soulevées, et notamment la nécessité, souvent, d'améliorer l'acquisition de compétences cognitives (à savoir les capacités de transférer des acquis et de structurer des informations) et de compétences transversales (comme la ponctualité par exemple). D'où l'importance des formations longues, “sinon il y a emploi mais pas maintien de l'emploi”. La nécessité, également, de traiter en profondeur les projets professionnels des personnes en formation et de supprimer les fantasmes qui existent par rapport au monde professionnel et aux métiers.

Enfin, si les formations longues paraissent essentielles pour le public le moins qualifié (public en insertion socioprofessionnelle, le plus “éloigné de l'emploi”, certains acteurs rappellent qu'il ne faut pas oublier qu'il existe d'autres publics pour lesquels des formations courtes sont les plus adéquates. Il peut s'agir de personnes qui viennent de perdre leur emploi ou de travailleurs (formation continue).

Lutter contre les discriminations à l'embauche

Mettre les jeunes Bruxellois à l'emploi, voilà l'objectif visé. Or, on l'a vu dans l'exposé de Christian Vandermotten, les Bruxellois, à qualification égale, ne sont pas égaux face à l'emploi. Les discriminations à l'embauche sont un phénomène qu'il faut enrayer. Tous s'accordent à le dire. Il reste à mettre les secteurs d'accord entre eux sur les instruments à mettre en place. En gros la question est: pour ou contre une obligation de résultats en terme d'embauche?

Petit rappel de l'état d'avancement des engagements pris en faveur de la diversité en région bruxelloise. Une charte de la diversité a été signée par Federgon et la Confédération des Entreprises du Non Marchand. 101 entreprises se sont donc engagées à établir un plan de diversité. Il s'agit d'un premier geste symbolique. Par la suite, un cadre opérationnel pour la diversité a été approuvé par toutes les entreprises pour lutter contre les discriminations à l'égard des étrangers, des jeunes, des personnes handicapées et de genre. Les plans de diversité touchent tant au positionnement de l'entreprise, à la gestion du personnel, à la sélection et au recrutement et à la communication interne et externe. A Bruxelles, les deux priorités sont les actions visant les personnes d'origine étrangère et les jeunes. Les entreprises peuvent être aidées par des consultants en diversité. Le même type d'initiatives existe dans les services publics. Les pouvoirs locaux ont également approuvé une charte puis un plan de diversité. Un projet d'ordonnance est en train d'être travaillé au sein du

Parlement bruxellois afin de contraindre les organismes publics à engager de manière obligatoire un certain nombre de demandeurs d'emploi issus des communes et quartiers bruxellois les plus touchés par le chômage.

Du côté patronal, on met en évidence les initiatives qui ont déjà été prises. Ainsi, il ne faut pas multiplier les initiatives et l'objectif des mesures prises est bien d'encourager les entreprises à s'engager dans des plans de diversité (et notamment en matière de recrutement) mais non de les y contraindre. Par ailleurs, toujours selon eux, il n'y a pas assez de jeunes qualifiés et motivés pour travailler dans le secteur de la construction à Bruxelles.

Du côté syndical, les chartes pour la diversité sont considérées comme un premier pas. Le second pas, c'est bien la mise en œuvre de plans de diversité, qui vont au-delà d'un engagement moral, en impliquant un travail avec un consultant en diversité. “A Bruxelles, ce n'est que le début du processus. Il y a eu une plus grande participation des organisations syndicales à Bruxelles, y compris dans nos propres structures. Nous disposons de nos propres consultants en diversité.” Pour les organisations syndicales, ce sont les résultats qui comptent: “Il faut continuer à avancer sur la base de l'accord interprofessionnel, avec pour objectif des résultats concrets”. Et c'est bien la question d'une obligation de résultats qui est soulevée.

Cette question est également soulevée par la CCFEE tout comme par le secteur de l'insertion socioprofessionnelle: “Il ne faudra pas demander à l'ISP une obligation de résultats avant de demander une obligation de résultats en termes d'embauche. Car la discrimination existe bel et bien.”

Et de manière transversale...

Il s'agit tant de mettre en évidence des thématiques transversales, touchant à plusieurs secteurs en même temps, que de faire état des partenariats à créer entre les secteurs.

Les thématiques transversales tout d'abord. Quatre points ont été abordés. Les secteurs de la formation et de l'emploi ont tous les deux souligné la nécessité de développer les places d'accueil pour la petite enfance. La question de la connaissance des langues est également considérée comme primordiale, avec une priorité donnée au français, qui sera souvent la langue de travail. Les contacts avec le monde de l'entreprise, que ce soit via des stages ou par l'enseignement en alternance, devraient également être examinés. En effet, non seulement ils sont formatifs, mais ils permettent également d'augmenter son réseau social, voire dans certains cas, de trouver un emploi. Il s'agirait d'en préciser la nature, de réguler les différents dispositifs existant, d'en spécifier la longueur, les statuts et les conditions dans lesquelles ils se font. Certains souhaiteraient que ces contacts avec les entreprises puissent avoir lieu à tous les stades de la formation, à tous les niveaux de qualification, y compris en alphabétisation. Mais il s'agit surtout de réfléchir à l'accompagnement des stagiaires ou étudiants. Ces formules nécessitent en effet la mise en place d'un relais entre le stagiaire, le lieu de formation et l'entreprise. Enfin, dernier point abordé, il paraît

intéressant de réaliser d'un état des lieux des expériences qui existent et qui ont fonctionné (expériences pilotes par exemple) dans les secteurs couverts par la CCFEE.

Faire des ponts entre les secteurs, nouer des partenariats. Diverses propositions de liens entre acteurs ont été émises:

> Continuer les partenariats entre les CEFA et les secteurs professionnels, et développer le même type de collaborations avec de nouveaux secteurs et avec le secteur public.

> Impliquer davantage les secteurs d'activités et fonds sectoriels dans des collaborations avec le secteur de la formation.

> Faire se rencontrer le monde de l'enseignement avec celui de la formation, mais aussi le monde de l'enseignement fondamental avec celui de l'enseignement qualifiant.

> Etudier les possibilités de passerelles entre l'enseignement et la formation.

> Renforcer les liens entre l'enseignement et la promotion sociale.

> Elaborer des partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

> Rétablir un partenariat avec les CPAS (qui faisaient partie de la CCFEE à ses débuts). En effet, souligne-t-on, “les politiques d'insertion ont considérablement évolué en 10 ans. De plus, sans les CPAS, on ne peut pas appréhender tout ce qui tourne autour de la problématique des migrants, des sans-papiers, parce que ce sont des champs non couverts par l'insertion socioprofessionnelle.”

Enfin, l'idée de mettre sur pied une cellule prospective sur Bruxelles a été lancée. Une initiative de ce type est d'ailleurs en train d'être élaborée par le Pacte Territorial pour l'Emploi pour les matières d'emploi: “On essaye de l'organiser de manière informelle en rassemblant les partenaires sociaux, les institutions, les acteurs financiers, et cela en fonction des plate-formes existantes”. “Très bientôt, nous enverrons des invitations aux observatoires, à la CCFEE, au BNCTO, au Comité Subrégional au moins pour se mettre d'accord sur nos agendas communs. C'est une coordination des instances d'avis.”

En conclusion

Pour terminer les échanges de l'après-midi concernant les solutions à mettre en œuvre pour améliorer les qualifications et l'accès à l'emploi des jeunes à Bruxelles, sur base de la proposition de recommandation de la CCFEE, un certain nombre d'éléments qui devront constituer une feuille de route pour le travail de la CCFEE ont été listés.

- Continuer la lutte contre les discriminations à l'embauche, par l'engagement de toutes les entreprises de la région dans un processus diversité et par une évaluation des instruments mis en place en ce sens.
- Etudier la question de la définition, des conditions et statuts des stages. Et, en parallèle à cela, renforcer l'accompagnement des jeunes en stage ou en contrat d'alternance en entreprise.
- Examiner la problématique de l'aide régionale aux CEFA.
- Se préoccuper de l'enseignement, des compétences de base.
- Entamer une réflexion sur l'économie urbaine et sur les emplois qui peuvent y être créés.
- Travailler sur des indicateurs d'évaluation des politiques publiques, qui devraient être étudiés par l'ensemble des groupes sociaux.

Un des défis principaux se dégageant paraît être celui de la formation professionnelle. L'actualisation par la CCFEE de l'état des lieux de la formation professionnelle devrait permettre de mettre en lumière les enjeux et les problèmes liés à l'offre de formation en région bruxelloise. Aborder la formation professionnelle, c'est tenir compte des différentes formes qu'elle peut prendre selon les publics (formations courtes, formations longues), c'est aussi réfléchir à la modularisation de cette formation, en tant que processus qui permet de faire valider ses acquis à chaque instant de son parcours. Ce sera, pour la CCFEE, la poursuite d'un travail de propositions et d'interpellations des pouvoirs politiques sur ces questions.

En toile de fond, plusieurs préoccupations transversales ont été soulignées ou, plutôt, réaffirmées. L'accent, toujours, sur le service aux individus: “Il me semble intéressant de repointer ce que la Commission a vraiment engrangé, c'est à la fois de mettre au centre des débats, des préoccupations, des avis, des propositions à formuler, la personne, l'individu, le service à rendre aux individus”, souligne Anne-Françoise Theunissen, faisant ainsi la jonction entre le bilan des travaux réalisés par la CCFEE et les actions à mener dans le futur.

La mobilisation des partenariats, ensuite, qui a traversé tous les travaux de la Commission et qui demeure, pour la CCFEE, un point fondamental de la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques. Et cela, en générant des échanges entre les professionnels des différents secteurs sur leurs pratiques, leurs difficultés et les liens à établir entre l'enseignement et la formation professionnelle; en favorisant une articulation entre l'école et son environnement; ou encore en mettant en place des passerelles entre les différents systèmes de formation.

Le souci, enfin, de conserver le statut consultatif de la CCFEE, statut qui lui donne une liberté d'expertise et d'expression, qui lui donne à la fois son importance et son crédit. Avec, deux écueils à éviter, ajoute un participant, “celui de trop descendre dans l'opérationnel”, d'où l'importance sans doute de rappeler le rôle consultatif de la Commission, “et celui du nombrilisme bruxellois”.

Abréviations utilisées

AFT:	Atelier de Formation par le Travail
BIT:	Bureau International du Travail
BNCTO:	Brussels Nederlandstalig Comité voor Tewerkstelling en Opleiding (Comité Néerlandophone Bruxellois pour l'Emploi et la Formation)
C2E:	Contrat pour l'Economie et pour l'Emploi
CCFEE:	Commission Consultative Formation Emploi Enseignement
CDR:	Centre de référence
CEFA:	Centre d'Education & Formation en Alternance
CFWB:	Communauté française Wallonie-Bruxelles
COBEFF:	Coordination Bruxelloise pour l'Emploi et l'Insertion des Femmes
COCOF:	Commission Communautaire française
CPE:	Convention de Premier Emploi
CSC:	Confédération des Syndicats Chrétiens
CSE:	Comités subrégionaux de l'Emploi
CTA:	Centre de Technologie Avancée
DRISU:	Délégation Régionale interministérielle aux Solidarités Urbaines
FEBISP:	Fédération Bruxelloise des opérateurs de l'Insertion Socioprofessionnelle
FGTB:	Fédération Générale du Travail de Belgique
FIJ asbl:	Formation Insertion Jeunes asbl
FPI:	Formation Professionnelle Individuelle
FPI-E:	Formation Professionnelle d'Intégration en Entreprise
FOREM:	Office communautaire et régional de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE:	Fonds Social Européen
IBFFP:	Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle (Bruxelles Formation)
IFAPME:	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises

IGEAT:	Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire
OCDE:	Organisation de coopération et de développement économiques
OISP:	Organisme d'insertion socioprofessionnelle
ONEM:	Office National de l'Emploi
ORBEM:	Office régional bruxellois de l'emploi
PAN:	Plan d'Action National
PARE:	Programme d'action régional pour l'emploi
PISA:	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
SFPME:	Service de Formation des indépendants et des petites et moyennes entreprises

Annexe 1 – Bilan de 10 années d'activités

1. Les prémices

En 1973 sont mis en place les Comités subrégionaux de l'emploi (CSE) au sein de l'ONEM. Dès 1975, ils seront chargés de donner des avis et d'émettre des recommandations sur toutes les matières d'emploi. La formation professionnelle est transférée aux Communautés en 1980 mais l'organisation de celle-ci demeure à charge de l'ONEM. Elle disposera de son cadre légal spécifique dès 1987.

La compétence emploi passe effectivement aux régions et l'enseignement aux Communautés, lors de la réforme de l'État de 1988. L'Orbem est créé en 1988 et reprend à son compte les missions dévolues jusqu'ici à l'ONEM; le FOREM est mis sur pied par la Région wallonne; il se voit confier les missions emploi et, suite à un transfert de compétences de la Communauté française, l'exécution des missions relatives à la "formation professionnelle".

Les Comités subrégionaux de l'emploi et de la formation sont créés en Flandre au sein des 13 services régionaux de l'emploi du VDAB et 9 en Wallonie, à la suite de l'Accord de coopération conclu entre la Région wallonne et le Gouvernement de la CF en 1989.

La Région wallonne opte pour un nouveau modèle basé sur la concertation entre tous les acteurs locaux de l'emploi, de la formation et de l'enseignement. Les Comités subrégionaux sont considérés comme outil de développement du partenariat local.

La dégradation socioéconomique de la région va stimuler la création au sein des CSEF des Commissions emploi -formation - enseignement (CEFE), interlocutrices obligées pour toutes les questions de formation et d'enseignement en relation avec l'emploi.

Dès 1994, les CSEF vont s'adjoindre chacun un "agent relais", dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif 3 du Fonds Social européen (FSE). L'introduction par l'Europe en 1997, de la notion de "parcours d'insertion" aura pour conséquence le développement d'un partenariat coordonné soutenu par la mise sur pied des "carrefours formation" et des "commissions sous-régionales de coordination des opérateurs de formation (CSRC) instituées au sein de chaque comité subrégional.

À Bruxelles[7] le premier contrat de gestion du FOREM, signé en octobre 1990, affiche la volonté d'articuler l'emploi et la formation à Bruxelles et prévoit la coordination entre les services de l'Orbem et du Forem, la promotion de l'insertion socioprofessionnelle et la mise en place d'un Comité subrégional de l'emploi et de la formation "Comité bruxellois de l'Emploi et de la Formation".

[7] Mémoire de Madame L.Rayane : "L 'articulation des politiques d'emploi, de formation et d'enseignement", Les dispositifs comparés, Mai 2001, pp 23 et ss.

La nouvelle structure nécessitant des accords de coopération avec la Communauté française et la communauté flamande, un Comité régional bruxellois à l'Insertion socioprofessionnelle sera mis sur pied, à titre transitoire en juillet 1990. Cette nouvelle instance paritaire réunit les représentants des patrons et des syndicats bruxellois et, avec voie consultative, les représentants de la Région et des deux Communautés.

Pour traiter les questions d'enseignement et de formation, le Comité se réunit en une commission francophone et une commission néerlandophone.

Trois préoccupations dominent: la nécessité d'organiser la concertation entre les différents exécutifs compétents en matière de formation et d'emploi à Bruxelles; l'établissement de liens structurels avec le Forem et le souci de mettre en place un organe consultatif "éclairé" en matière d'insertion socioprofessionnelle.

Le 14 juin 1990, la Communauté française et la Région de Bruxelles-Capitale signent un protocole d'accord qui reconnaît l'existence d'un groupe de travail permanent de liaison emploi / formation / enseignement au sein du Comité à l'insertion, dans l'attente de l'accord de coopération visant la mise en place du Comité bruxellois de l'Emploi et de la Formation sur le modèle des CSEF wallons.

Autre originalité de cette nouvelle instance, un délégué et un délégué adjoint à l'insertion socioprofessionnelle, issus tous les deux du milieu associatif, sont désignés sur base de leur notoriété avec voie consultative. Ils reçoivent la mission d'élaborer des avis et des propositions d'action. Ils constitueront ensemble la Délégation régionale bruxelloise à l'insertion socioprofessionnelle (DRISU) qui donnera au dispositif régional d'insertion socioprofessionnel ses fondements actuels (partenariat avec l'ORBEM, programmes d'insertion, cahiers des charges des missions locales.

Tant les deux Communautés que les partenaires sociaux ont accepté de reconnaître cet organisme étant entendu qu'au terme des deux ans le nouveau Comité bruxellois de l'emploi et de la formation verrait le jour. En raison, notamment, de désaccords profonds quant aux missions et modalités de fonctionnement, cette structure ne sera jamais mise sur pied. Les interlocuteurs sociaux veulent changer de modèle et préconisent la mise sur pied d'un organisme de concertation régional paritaire - emploi / formation - alimenté dans sa réflexion par deux commissions communautaires (les CEFE), élargies aux partenaires de l'enseignement et de la formation. En clair, l'adaptation du modèle wallon au modèle institutionnel bruxellois.

Les accords de la Saint Michel (réforme de 1993) et, notamment, le transfert de la compétence formation professionnelle de la Communauté française à la Commission communautaire française et à la Région wallonne mettront définitivement un terme aux négociations visant la mise sur pied d'un Comité régional bruxellois pour l'emploi et la formation.

2. La Commission Consultative "formation – emploi – enseignement"

La Commission consultative Formation - Emploi - Enseignement est créée par le Décret de la Commission communautaire française du 17 mars 1994 portant création de l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle, mieux connu sous la dénomination de Bruxelles Formation[8].

Installée à Bruxelles Formation, cette nouvelle instance mise en place en mars 1997 est reconnue comme outil commun de concertation par la Commission communautaire française, la Région de Bruxelles - Capitale et la Communauté française. Outre les représentants ministériels, elle est composée de représentants des employeurs et des travailleurs bruxellois francophones, des 3 réseaux d'enseignement, des organismes régionaux d'emploi et de formation et du milieu associatif local.

La Commission est chargée de formuler des avis et des recommandations quant à l'adéquation et l'articulation étroites des politiques de la Formation, de l'Emploi et de l'Enseignement, plus particulièrement dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle et du développement de l'alternance emploi - formation.

Concrètement, la commission consultative émet des avis et des recommandations sur les propositions d'agrément des organismes d'insertion, sur les propositions de programmes et de cahiers des charges des conventions à conclure entre ceux-ci, Bruxelles Formation et l'ORBEM, ainsi que leurs évaluations. En outre, la Commission est chargée de rendre des avis et des recommandations dans le cadre des programmes financés par le Fonds Social Européen et plus largement par les Fonds Structurels européen quand ils concernent des matières qui supposent l'adéquation et l'articulation étroites entre les politiques de l'emploi, et de la formation à Bruxelles.

Dans le cadre de cette mission, un Agent relais Fonds Social Européen est attaché au Secrétariat de la CCFEE et est chargé d'assurer la promotion des programmes européens. Cet agent est ainsi plus particulièrement chargé d'assurer l'information, la communication et la publicité des programmes européens, de stimuler l'intérêt pour la problématique européenne, auprès des opérateurs bénéficiaires des actions du FSE et auprès de la population locale, en liaison avec les organes compétents, de valoriser les initiatives entreprises dans le domaine de l'emploi et de la formation avec le concours des ressources FSE et assurer l'échange d'expériences présentant un caractère multiplicateur ou novateur en collaboration avec l'Agence FSE. Le cas échéant, l'agent relais est amené à répondre aux sollicitations des organes de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels en matière d'étude et/ou d'évaluation.

[8] Décret de la Commission communautaire française du 17 mars 1994, portant création de l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle – Chapitre II – De la Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement – Article 28.

L'accord de coopération entre le Collège de la COCOF et le Gouvernement de la Communauté française, signé à Bruxelles le 11 juin 1999, instituera le Bureau permanent de la formation en alternance au sein de la CCFEE.

C'est le Président de la Commission Consultative Formation-Emploi-Enseignement qui en assure également la présidence et bon nombre des membres du Bureau sont issus de cette même commission. Tous les acteurs bruxellois de la formation en alternance sont représentés au Bureau permanent.

Le Bureau de l'alternance a pour mission d'élaborer le cahier des charges relatif à l'agrément des actions de formation en alternance, de proposer et de recommander aux Gouvernements, d'initiative ou sur demande, toute mesure utile au développement de la filière de formation en alternance; d'examiner les demandes d'agrément; de rendre un avis sur l'agrément des actions de formation en alternance au membre du Collège ayant la formation professionnelle dans ses attributions.

3. Aperçu général de l'ensemble des activités et des sujets traités

La Commission a rendu quelque 73 avis en l'espace de 10 ans. Soit plus de 7 avis par an, ce qui témoigne d'une intense activité.

Des thématiques très diverses mais toujours en lien avec les matières formation, emploi et enseignement ont été traitées et abondamment discutées. Nombre d'entres elles ont fait l'objet de discussions sous forme de groupes de travail, préalables à l'élaboration et à la finalisation des avis donnés sur ces thèmes ou sujets

Ainsi ont donné lieu à des avis, les thèmes suivants :

- Accueil de l'enfance
- Le dispositif de parcours d'insertion
- Les agréments des OISP
- L'ALPHA
- L'enseignement
- L'alternance
- La discrimination à l'embauche
- L'égalité hommes - femmes
- Les Fonds sectoriels
- Les questions de partenariat : conventions, cahiers des charges ou encore d'accord-cadre.
- Les programmes européens
- La validation des compétences.

La Commission a, par ailleurs, apporté sa contribution aux différents plans d'action belge pour l'emploi sous l'angle régional et piloté d'importantes études ou analyses telles que : l'État des lieux de la Formation Professionnelle en RBC, la Contribution des Fonds sectoriels à la Formation professionnelle, l'évaluation et le suivi de l'objectif 3, le dossier fracture numérique, l'évaluation de la prime de transition professionnelle dans le cadre de l'alternance…

La CCFEE a également collaboré, avec le BNCTO[9], son homologue flamand, et le Centre de Documentation et de Coordination sociales, pour produire une brochure[10] complète d'informations relatives aux différents dispositifs existants en Région de Bruxelles-capitale, en matière d'emploi et de formation.

Plus récemment, la CCFEE le BNCTO, ont organisé et animé ensemble des séminaires dans le cadre du chantier 7 du Contrat pour l'économie et l'emploi (C2E). Travaux qui ont donné lieu à une publication et à plusieurs recommandations en matière d'apprentissage des langues, de soutien aux plus jeunes (alternance) ou encore d'amélioration des équipements dans l'enseignement qualifiant.

Les dossiers relatifs aux question d'agrément, ceux portant sur les partenariats et la politique régionale d'emploi et de formation ou encore, communautaire, en matière d'enseignement, ont constitué les axes d'intervention les plus fréquents tout au long de cette décennie.

Qu'il s'agisse de renouvellement d'agréments, de retrait ou de traitement de la procédure générale, établie tous les 3 ans pour l'ensemble des OISP, la CCFEE a traité pas moins de 17 dossiers liés à cette thématique.

Les questions de partenariat, de conventions et de cahiers des charges ont elles aussi été régulièrement traitées (plus de 9 dossiers).

Les questions liées à la politique générale de l'emploi et de la formation sous l'angle régional rassemblent plus de 8 dossiers.

Certains dossiers tels que celui de la validation des compétences témoigne bien du chemin parcouru. D'autres, en revanche, comme celui de l'alternance illustrent les très grandes difficultés auxquelles la Région demeure confrontée, en particulier lorsqu'il s'agit de soutenir et de déployer à bonne fin un dispositif mettant en présence l'ensemble des compétences concernées.

En conclusion, nous reprenons les remarques formulées dans le préambule du premier rapport d'activité de la CCFEE[11] :

[9] Brussels Nederlandstalig Comité voor Tewerkstelling en Opleiding
[10] Bruxelles Sous la loupe, décembre 2005. Disponible à la CCFEE
[11] *"Rapport d'activité 1997-1998"*

"La Commission a toujours travaillé en toute indépendance au risque de heurter parfois certaines positions particulières, quelles qu'elles soient et d'où qu'elles proviennent. Elle a ainsi largement utilisé son droit d'initiative, soit pour se saisir de problématiques particulières (l'accueil des enfants financés par la cotisation 0,05% de la masse salariale, la réforme des fonds structurels européens) soit pour rendre des avis dans un cadre plus large que celui qu'on lui proposait (les besoins d'emploi et de formation, le parcours d'insertion, la mise en œuvre du décret relatif à l'agrément des organismes d'insertion socioprofessionnelle).

Dans ses avis, la Commission a sans cesse veillé à prendre en compte les besoins spécifiques des Bruxellois en s'intéressant d'abord au public et aux problèmes tels qu'ils se posent sur le terrain. C'est probablement là le principal acquis : avoir réussi à imposer une approche différente des choses, à les aborder non pas d'un point de vue institutionnel, mais d'un point de vue opérationnel, pragmatique, qui intègre bien sûr la réalité institutionnelle.

Cette volonté de la Commission affirmée dès le début des travaux n'a cessé d'être portée par tous les membres durant ces 10 années. Beaucoup d'avis furent rendus au terme de débats qui conduisirent chacun à sortir de certains clivages ou des intérêts immédiats du groupe représenté.

4. Des étapes clés qui vont rythmer les travaux

4.1. Mise en place de la CCFEE

La Commission Consultative est officiellement installée au sein de Bruxelles Formation le 25 mars 1997.

Les deux premières années d'activités témoignent bien – dans les contenus de réunions, les travaux et avis rendus - non seulement de la mise en route de cette nouvelle structure assez singulière mais aussi de la nécessité, pour les uns et les autres, de faire connaissance, d'identifier les priorités transversales aux trois champs couverts : formation – emploi – enseignement et de définir les modalités de collaboration.

Vont se succéder tout au long des deux première année d'activités une série de présentations des institutions membres et des dispositifs existants dans le champ emploi – formation:

Bruxelles Formation, toute jeune institution créée par Décret en 1994,

- l'Office Régional bruxellois de l'Emploi mis en place à la Région depuis 1989,
- la Délégation Régionale interministérielle aux Solidarités Urbaines (DRISU) qui a succédé en 1992 à la délégation à l'insertion et qui a encadré jusqu'en 2000 le dispositif régional d'insertion socioprofessionnelle;
- le Conseil de l'Éducation et de la Formation ;

- l'administration de la Cocof et les modalités d'agrément des organismes d'insertion socioprofessionnelle pour les années 1996 à 1998
- le relais" programmes européens" avec les programmes du Fonds social européen.

Plusieurs groupes de travail sont mis sur pied : "Parcours d'insertion"; "besoins d'emplois et de formations"; "renouvellement des agréments des organismes d'insertion socio-professionnelle"; "validation des compétences" "Fonds des équipements et de services collectifs"; "formation en alternance"...

En matière d'avis, la Commission effectua, au cours de cette première période, un travail important puisque pas moins de 19 avis seront rendus.

Elle est notamment saisie par l'ONAFTS pour travailler sur les critères de sélection dans le cadre des projets d'"accueil enfants"; par le Ministre de tutelle, à plusieurs reprises, en matière d'agrément (mise en œuvre du décret du 17 avril 1995, et renouvellement de procédure),pour le projet d'accord –cadre entre la Promotion Sociale et Bruxelles Formation, pour rendre avis sur le plan d'action régional pour l'emploi; par Bruxelles Formation pour ce qui concerne le parcours d'insertion et les besoins d'emploi et de formation; par le Conseil de l'éducation et de la formation sur le dossier "validation des compétences" et par la DRISU sur le cahier des charges des missions locales et des Ateliers de Formation par le Travail dans le cadre du partenariat avec Bruxelles Formation et le cahier des charges des missions locales dans le cadre du partenariat avec l'Orbem.

Des travaux menés au cours de cette première période vont se dégager des lignes de force et des préoccupations qui ne cesseront d'accompagner les réflexions des membres de la Commission.

Ainsi, les questions relatives aux droits des usagers (libre arbitre, information, transparence, égalité de traitement) et à la place centrale qu'il faut leur réserver; l'organisation cohérente et concertée des parcours; la nécessaire association de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation dans de véritables partenariats au bénéfice du service à rendre au public; l'importance de disposer d'un langage commun et d'outils de pilotage à la décision, constitueront les fondements à la base de tous les travaux de la CCFEE.

4.2. Mise en œuvre du dispositif d'insertion

Le décret du 27 avril 1995 prévoit que l'agrément des organismes d'insertion socioprofessionnelle est accordé pour une durée de trois ans.

Au terme d'une année de fonctionnement et d'avis rendus sur les demandes individuelles d'agrément des associations, la Commission, dans le cadre de ses compétences, va plaider pour une rationalisation de la procédure visant à faire une proposition de renouvellement d'agrément triennale et unique, sur base d'une évaluation globale du dispositif.

La Commission insiste sur la coordination d'un dispositif qui articule les volets emploi et formation et souligne la nécessité de systématiser l'analyse conjointe des dossiers de partenariats menés par l'Orbem et Bruxelles Formation.

Relevant le fait que la mise à l'emploi ne saurait être le seul critère d'évaluation, la Commission recommande qu'un travail de fond soit mené sur les critères d'évaluation des dispositifs d'insertion.

Le Projet d'arrêté relatif aux convention de partenariat entre Bruxelles Formation et les OISP qui prévoit les modalités de financement global des actions et les conditions d'octroi des subsides du Fonds social européen sera considéré comme une étape décisive dans la consolidation du dispositif d'insertion socioprofessionnelle par l'organisation formalisée des relations entre Bruxelles Formation et les organismes d'insertion.

La Commission est également saisie par la DRISU, l'Orbem et Bruxelles Formation des cahiers des charges des missions locales et des Ateliers de Formation par le Travail. Si la Commission rend le plus souvent des avis favorables elle insiste à chaque fois pour que les approches ne soient pas abordées indépendamment les unes des autres et rendent compte d'articulations formation – emploi cohérentes.

Pour ce qui concerne les AFT, la Commission pointe tout particulièrement :
- la nécessité de revoir le cahier des charges en matière d'âge du public et de nomenclature des diplômes;
- l'organisation des complémentarités entre CEFA et AFT;
- le besoin d'une évaluation approfondie du dispositif, au terme de l'agrément.

Au sujet des missions locales, constatant que les problématiques traitées intéressent de multiples acteurs, la CCFEE préconise l'ouverture du groupe de travail Bruxelles formation / missions locales à d'autres acteurs et suggère de mettre sur pied un groupe de travail permanent davantage centré sur les articulations et les questions d'évaluation.

Impact des avis et perspectives

- D'emblée, la Commission va mettre en évidence les besoins de coordination et d'articulation étroites mais aussi de complémentarité dans les matières emploi et formation. Toutefois, la mise sur pied d'un groupe permanent au sein de la CCFEE pour traiter de ces articulation, notamment au niveau des missions locales, ne se concrétisera pas.
- Il est intéressant de constater que la proposition de la Commission relative à la procédure triennale de renouvellement des agréments ait été prise en compte et fut d'application dès 2001, pour la grande majorité des renouvellements[12].
- Très vite les besoins d'information en ce qui concerne l'efficacité des actions et les parcours des individus vont être mis en évidence. Il est à regretter que cette proposition n'ait pas été suivie malgré la récurrence de la recommandation. Dans ses travaux actuels, la Commission insiste encore et toujours sur ce point[13].

4.3. Mise en place de l'Alternance

C'est à partir des travaux de la Délégation Régionale Interministérielle aux Solidarités Urbaines (DRISU) que la Commission entame ses travaux sur l'alternance à Bruxelles.

D'emblée, la Commission reprend la définition de l'alternance comme étant une pratique pédagogique qui pourrait être appliquée à la formation initiale des jeunes à tous les niveaux de l'enseignement technique et professionnel.

Elle recommande de privilégier les filières de qualification professionnelle qui consacrent au minimum 1/3 temps à la formation théorique et générale avec un centre habilité par la Communauté française à délivrer les certificats de qualification en référence aux travaux de la CCPQ.

Enfin, elle recommande de fixer une procédure d'agrément commune aux ministres compétents en matière de formation, d'enseignement et d'emploi, de mettre en concordance les mesures de promotion avec celles prises par les 2 autres régions et d'harmoniser les statuts légaux de formation en alternance.

Le projet d'accord de Coopération entre la Communauté française et la Commission Communautaire française intègre les propositions bruxelloises en terme de définition de formation en alternance, de conception de l'alternance comme étant un dispositif pédagogique dont peut se saisir tout opérateur de formation, d'organisation de filières, de certification en tant que finalité, d'articulation avec la mise à l'emploi, de synergies à établir dans le cofinancement entre le privé et le public.

Par ailleurs, l'accord institue un bureau permanent de l'alternance au sein de la Commission consultative qui fonctionne sur les mêmes modalités que la Commission Consultative.

---

[12] *Actuellement, il y a 3 "blocs" d'agrément pour les 49 opérateurs, en fonction de la date du 1er agrément. Le premier "bloc" est constitué de 43 associations.*

[13] *La CCFEE rappelle régulièrement dans ses avis la nécessité d'y voir plus clair dans les parcours des individus.*

Les deux premières années (- 2002 et 2003) seront essentiellement consacrées à la mise en place d'un dispositif commun à tous les opérateurs et à une procédure d'agrément approuvée par tous les membres.

Le partenariat est difficile, d'autant plus qu'il met en présence tous les acteurs du champ emploi – formation – enseignement travaillant jusqu'ici de manière isolée.

Le dispositif d'incitants mis en place dans la foulée du Pacte social pour l'emploi des bruxellois s'avèrera, au terme d'un travail d'évaluation mené par la Commission en 2005/2006, inopérant face aux objectifs de développement de l'alternance à Bruxelles[14].

Impact des avis et perspectives

- Contrairement aux recommandations formulées par la Commission, les procédures d'agrément et le dispositif régional d'incitants financiers sont différents de ce qui a été mis en œuvre en Région wallonne;
- La relation alternance – emploi est rendue difficile par l'absence, dans l'accord de coopération, du partenaire emploi;
- L'avis rendu par la CCFEE à la suite de l'évaluation fut, en revanche, entendu en de nombreux points par la Ministre de tutelle qui chargea la Commission de lui faire des propositions concrètes quant au développement de l'alternance[15] à Bruxelles;
- Tutorat et accompagnement : les travaux entamés doivent redémarrer en se concentrant sur les opérateurs historiques (EFPME et CEFA) et leurs besoins tout en incluant les récentes mesures fédérales (bonus et tutorat).

4.4. Mise en place des partenariats

De manière systématique, dans tous ses travaux, la CCFEE insiste sur les modalités de collaboration entre les opérateurs intervenant dans les trois champs de sa compétence. Qu'il s'agisse du parcours d'insertion, de la réforme du programme de guidance socioprofessionnelle des publics bénéficiant de l'aide sociale (CPAS), de l'alternance et de son pilotage, des équipements scolaires ou des synergies entre la formation, l'emploi et l'enseignement…

Plusieurs thématiques mobilisant davantage les différents acteurs et nécessitant, dès lors, des coordinations structurées nous semblent devoir être mises en évidence :

- La problématique de l'Alpha;
- La collaboration entre la Promotion Sociale et Bruxelles Formation;
- Le dossier fracture numérique;
- L'équipement des établissements scolaires et la revalorisation de l'enseignement qualifiant.

[14] Avis N° 65 de la CCFEE – Étude sur le dispositif

[15] Modification de fonctionnement du bureau, recentrage sur les opérateurs historiques, développement d'expériences pilote et une cartographie de l'alternance

4.4.1 En matière **d'alphabétisation**, la Commission, au-delà du plan d'alphabétisation qui lui est soumis pour avis[16], relèvera l'urgence du problème à Bruxelles et l'indispensable coopération au niveau communautaire par la mise en place d'une conférence interministérielle et d'un accord de coopération entre niveaux de pouvoirs pour arriver à une politique intégrée.

Par rapport au projet de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, la CCFEE insiste pour que la culture d'évaluation ne demeure pas l'apanage des super-structures mais qu'elle reste partagée et concertée avec des associations de base pratiquant elles-mêmes une évaluation pertinente par rapport à leurs contextes locaux et intégrant l'avis de leurs usagers.

Impact des avis et perspectives

En matière d'alpha, l'ensemble des recommandations a été pris en considération.

La conférence ministérielle réunie en février 2005 instaure un comité de pilotage qui, dès le départ, s'est attaché à produire un état des lieux et travaille actuellement sur les outils nécessaires au pilotage de l'alphabétisation en ce y compris, l'organisation concrète de ce pilotage au niveau régional. Cependant, la Commission devrait poursuivre ses travaux, particulièrement en ce qui concerne l'illettrisme dans les entreprises.

4.4.2. L'accord-cadre entre Bruxelles Formation et la Promotion Sociale a fait l'objet de débats au terme desquels, la Commission a rendu un avis favorable sur le projet. Celui-ci prévoit, notamment, la mise sur pied d'un comité d'accompagnement et les termes d'une coopération plus étroite entre l'Enseignement de Promotion sociale et Bruxelles Formation, "*notamment dans le cadre des travaux de la Commission consultative, formation emploi enseignement"*.

4.4.3. Le dossier "fracture numérique"

La réduction de la fracture numérique représente un défi politique pour la Région. C'est de l'association entre tous les acteurs que peut émerger une réelle prise en charge du problème.

Dans cette perspective, les travaux de la CCFEE se sont attachés à dégager des solutions concrètes devant être prises en charge par la concertation régionale de tous les acteurs afin de couvrit tous les champs d'action susceptibles de limiter les effets fracture numérique.

Les propositions d'actions ont été conçues dans une articulation entre :

- Accessibilité aux TIC pour le plus grand nombre en privilégiant es publics plus marginalisé (A : accessibilité)
- La formation à l'usage des TIC (F : Formation)

[16] L'accès du dispositif aux travailleurs, personnes d'origine étrangère, primo-arrivants…
La question de l'intégration de la culture d'évaluation, et de la définition d'indicateurs pour piloter les actions, non présentes dans le plan; une politique d'incitants favorisant la l'utilisation d'outils de pilotage.

- Le développement d'emplois, plus précisément dans le cadre de l'économie sociale (E : Emploi)
- L'expression et le contenus des productions et contenus numériques accessibles à toute la population (citoyenneté) (C : Citoyenneté)
- Le développement des technologies durables (T : Technologie durable)
- Articulation entre toutes les actions

C'est le Plan AFECT que la Commission a approuvé en Mars 2005.

Impact des avis et perspectives

Le Plan AFECT est issu de la volonté, d'un certain nombre d'opérateurs de terrain, de coordonner leurs expériences et actions dans une perspective de plus grande présence sur le terrain bruxellois. C'est la première fois que la Commission s'engage dans une démarche prospective, au-delà de sa mission d'expertise sur les politiques menées. De nombreux débats ont eu lieu au sein de la Commission sur la manière de remplir ses missions, en y intégrant ou non l'expérience engrangée à partir du Plan AFECT.

On ne peut que regretter l'absence de réactions des uns et des autres aux propositions formulées dans le plan, même s'il fut déposé et débattu au sein du Pacte Territorial, même s'il fut déposé au sein de la plate forme ALPHA, même se depuis lors, le fédéral promeut un plan visant à réduire la fracture numérique. En cette matière sur le terrain bruxellois, la coordination des actions et des politiques n'a pas encore vu le jour.

5. Les équipements collectifs

Depuis plus de 3 ans, la commission suit les questions liées à l'investissement dans l'équipement de l'Enseignement technique et professionnel. Les deux premiers avis sont de sa propre initiative et sont nés d'une inquiétude quant au retard pris en RBC dans les investissement à réaliser, d'une part et, d'autre part, sur les intentions du Gouvernement de la Région. Le projet annoncé vise en effet d'investir dans les secteurs industriels et de la construction, secteurs qui avec celui de l'Hôtellerie - Alimentation représentent actuellement 70% des commandes de matériel pédagogique pris en charge par le Fonds des équipements collectifs de la Communauté française.

Pour la Commission l'investissement dans les équipements est une des conditions majeures et indispensables qui favorise l'accès des jeunes à la qualification.

Il y a lieu de leur offrir à la fois, un matériel de qualité indispensable à leur formation en même temps que l'accès à des infrastructures de pointe et innovante. Ce dernier point a fait l'objet du dernier avis rendu par la CCFEE en ce début d'année.

Impact et perspectives

Si le premier avis a rencontré la préoccupation de l'ensemble des acteurs bruxellois et a ainsi vu toutes ses propositions rencontrées, il n'en est pas de même pour le deuxième. La Commission proposant qu'un accord de coopération soit pris entre la Région et la Communauté française pour éviter la focalisation des investissements régionaux et communautaires sur les mêmes secteurs. Sur ce point on peut observer une nette avancée avec le projet d'accord concernant les Centres de référence (CDR) et les centres de Technologie avancée (CTA).

Par contre, les propositions visant à prendre en considération les secteurs d'activités où les femmes sont davantage présentes ainsi que la collaboration et l'approche rationnelle de cette question par la mise en œuvre de partenariats renforcés en Région bruxelloise n'ont pas encore fait l'objet de démarches concrètes.

6. La validation des compétences

Améliorer la visibilité des compétences acquises par les individus, dans leurs cursus de formation, leurs expériences professionnelles et individuelles et les valider est au centre du dossier validation. Dans cette perspective, il est question de mettre en place un organisme central qui travaillerait en lien avec l'enseignement, la CCPQ, les opérateurs de formation et les interlocuteurs sociaux.

Dans son avis, la CCFEE insistera pour que cette structure intègre la question du "redéploiement" de la CCPQ et qu'il soit tenu compte des besoins liés aux problèmes d'insertion et aux métiers "émergents"; les modalités de fonctionnement d'un tel système, les rôles et missions de chacun (Enseignement, Formation et Fonds sectoriels) doivent être précisés ainsi que la répartition des tâches entre les différents niveaux de pouvoir et opérateurs publics et privés;la CCFEE pointe, par ailleurs, la nécessité de moderniser le système de classification professionnelle qui induit la barémisation et qui devra intégrer la question des qualifications et des compétences au risque d'avoir plusieurs systèmes en parallèle.

Impact des avis et perspectives

Les réflexions menées dans ce dossier ont généralement rejoint les points de vue exprimés par ailleurs. Le dispositif "Consortium" a vu le jour, l'articulation avec les travaux de la CCPQ de même que les collaborations étroites avec les secteurs traduisent, nous semble-t-il la recherche de cohérence et de nomenclatures communément partagées.

7. Influence des orientations politiques des différents niveaux de pouvoir sur les travaux de la Commission

7.1. Le niveau régional bruxellois

Le Pacte Social pour l'Emploi des Bruxellois, signé par les interlocuteurs sociaux en 2002, constitue une étape décisive sur le plan des orientations politiques régionales en matière d'emploi, en ce qu'il pointe une série de priorités : il s'agit de la lutte contre la discrimination à l'embauche, de la promotion de l'alternance avec l'appui des secteurs, par la mise en œuvre d'une prime régionale, le développement des centres de référence dans l'économie urbaine.

Le Pacte social prévoyait de manière explicite la contribution de la Commission et du BNCTO à l'évaluation du dispositif prime alternance, l'élaboration et l'évaluation annuelle du plan régional pour l'emploi; l'élaboration régulière d'un état des lieux de la formation professionnelle en RBC et les questions d'accueil et de formation des primo-arrivants.

Impact des avis et perspectives

Pour la première fois la Commission est directement associée, par le biais de son expertise, à la re-dynamisation de la concertation économique et sociale à Bruxelles (C2E). Par ailleurs, Nous avons à construire une culture de l'évaluation en commun avec le Conseil économique et social, ce que l'étude sur la prime de transition professionnelle pour l'alternance a entamé.

L'actualisation de l'État des lieux, en voie de finalisation, devrait permettre un débat commun et une plus large concertation régionale sur les articulations à établir entre l'emploi, la formation et l'enseignement.

7.2. Le niveau communautaire

En dehors de l'alternance qui ne pouvait se développer que dans une relation liée à l'emploi, ce n'est que très récemment que la Commission investit et est saisie des matières enseignement. D'abord, en ce qui concerne les équipements dans l'enseignement technique et professionnel, la Commission recommandera :

- le développement d'une réelle politique globale des investissements tant au niveau de l'enseignement que de la formation professionnelle;
- les décloisonnements entre enseignement secondaire de promotion sociale et supérieur,
- la représentation des bruxellois dans les structures d'accompagnement du fonds des équipements;
- la collaboration entre la RBC et la Communauté française, particulièrement dans la répartition des investissements en fonction du cadastre et des priorités de développement urbain.

Saisie pour rendre un avis sur le Contrat stratégique pour l'éducation, la Commission s'est particulièrement attachée à renforcer quelques enjeux du Contrat :

- la réduction des inégalités entre filles et garçons,
- la concertation sociale,
- l'alternance, l'accompagnement des jeunes en entreprise et le tutorat,
- la modularisation, l'équipement des écoles techniques et professionnelles, les bassins scolaires,
- l'enseignement des langues et l'enseignement bilingue,
- la dimension statistique et les études scientifiques.

Impact des avis et perspectives

Ces travaux ont favorisé une vision beaucoup plus globale du champ enseignement et ont renforcé les capacités de collaboration avec les opérateurs. Désormais, la Commission consultative inscrit, comme priorité de travail, les jeunes face à la qualification et à l'emploi.

D'une manière générale, il est intéressant de constater que les questions liées à l'enseignement vont prendre davantage de place dans toutes les réflexions.

Chacun des chapitres traités dans l'avis sur le Contrat stratégique pour l'éducation, mérite un travail approfondi au sein de la Commission.

En ce qui concerne les équipements scolaires, si les recommandations du 1er avis ont été concrétisées, il n'en est pas de même pour le second, faute d'accord quant au choix des secteurs.

7.3. Le niveau fédéral

C'est principalement au niveau des mesures fédérales d'accompagnement et de suivi des demandeurs d'emploi que la Commission sera saisie pour rendre avis sur leur mise en œuvre au plan régional.

Pour la Commission tout plan d'accompagnement des demandeurs d'emploi doit viser le service à rendre. Ceci passe par l'amélioration de l'information, le recours à une pédagogie adaptée, le renforcement des coordinations entre l'opérateur public régional de formation et ses partenaires. La CCFEE plaidant aussi pour l'installation d'un comité de suivi du PAC.

Impact des avis et perspectives

Dans de nombreux avis, la Commission insiste sur la culture de l'évaluation et le besoin d'outils de pilotage.

Bien que sur ce dispositif cette recommandation là n'ait pas été prise en compte elle reste d'actualité, d'autant que le CPE (Contrat premier emploi) entre dans sa troisième année. Il y aurait lieu de vérifier si le CPE a favorisé l'entrée des publics visés soit en formation, en stage ou sur le marché du travail et d'identifier, le cas échéant, les difficultés rencontrées par les conseillers. En effet, c'est en Région bruxelloise que l'on constate le plus grand % de jeunes au chômage et une moindre participation de ce groupe cible dans les différents organismes de formation.

L'état des lieux qui sera publié au cours de cette année donnera une première lecture de cette situation.

7.4. Le niveau européen

Parmi l'ensemble du processus européen qui s'étend de la Stratégie européenne pour l'emploi (SEE), aux Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi, aux Plans d'action nationaux (PAN) puis aux Plans nationaux de réforme (PNR), au Fonds social européen (FSE) et ses orientations prioritaires, la CCFEE a principalement étudié et remis des avis à propos des programmes d'actions suivants :

- *Le Programme d'action régional pour l'emploi (PARE)*, soit la contribution de la Région bruxelloise au PAN; la contribution spécifique réalisée en collaboration avec plusieurs organes consultatifs et administrations bruxelloises. Le PARE, ainsi conçu, s'avère essentiel, non seulement pour la construction de la cohérence et le pilotage des actions bruxelloises en lien avec l'emploi mais également en tant que levier pour la participation aux politiques communautaires.

- *L'Objectif 3 du Fonds social européen* dont le 1er travail intitulé "Etat des lieux de la mise en œuvre de l'Objectif 3 à Bruxelles" a permis de sensibiliser à la question de l'avenir des fonds structurels, à la veille de l'élargissement de l'UE. Il s'en est suivi la création d'un groupe de travail qui a pu ainsi se pencher sur les enjeux de la reconduction des programmes européens, indispensables pour poursuivre le volume d'actions pour l'éducation, la formation et l'emploi en Région bruxelloise.
- *Le Programme d'initiative communautaire(PIC) EQUAL de l'Objectif 3 du FSE*, composé de partenariats de développement, projets pilotes d'expérimentation et d'innovation avec une dimension internationale. Le PIC Equal s'avère particulièrement déterminant pour le lancement d'actions novatrices au bénéfice de publics peu qualifiés et permet d'innover des actions de formation et d'insertion adaptées à l'évolution des besoins.
- *La préparation de la future programmation 2007-2013 du FSE Troïka/COCOF* soit la définition de priorités bruxelloises afin que le FSE puisse s'affirmer comme instrument pour l'amélioration de la qualité des systèmes d'éducation, de formation et d'insertion de tous les publics dont les moins qualifiés à Bruxelles et ce, en prolongement du précédent Objectif 3.

Qu'il s'agisse du programme d'action régional, de l'offre d'actions de formation-emploi ou encore des projets pilotes d'innovation, l'élément prépondérant qui ressort de l'approche de la CCFEE dans les différents programmes européens abordés, parait bien être la capacité à articuler les politiques régionales bruxelloises (en particulier le Contrat pour l'Economie et l'Emploi 2005-2010[17] et la Déclaration-Programme du Collège de la COCOF[18]) avec les orientations des programmes opérationnels du FSE.

Pour l'ensemble des avis rendus, c'est cette logique d'articulation alliée à une dynamique de concertation qui semble avoir permis de placer les besoins des publics bruxellois au centre d'objectifs communs avec le FSE pour la formation et l'insertion vers l'emploi.

Impact des avis et perspectives

L'approche des différents programmes européens abordés par la CCFEE, a eu pour principal effet de définir une position bruxelloise concernant les actions, les publics à viser et les actions plus spécifiques d'éducation - formation à mener au bénéfice des publics bruxellois et en particulier des publics les plus éloignés du monde du travail.

Cette position bruxelloise qui cible un ensemble de priorités et de stratégies pour l'avenir de l'Objectif Compétitivité régionale et emploi du FSE à Bruxelles implique une vigilance particulière pour le maintien des programmes dévolus aux actions d'éducation et formation indispensables à la Région. Elle implique aussi une démarche de "plus-value qualité" qui se traduit sous la forme de propositions de mesures transversales à impulser dans les actions de formation et d'insertion. La position bruxelloise met également en exergue, une volonté d'établir des synergies entre les 3 programmes européens pour la Formation, l'Emploi et le

[17] Contrat pour l'Economie et l'Emploi 2005-2010 (C2E), Région de Bruxelles-Capitale, Mars 2005.
[18] Déclaration-programme du Collège de la Commission communautaire française, 20 juillet 2004.

Développement urbain actifs à Bruxelles mais aussi des partenariats avec l'Enseignement en Communauté française.

Par ailleurs, des mesures sont à rechercher, comme par exemple, des nouveaux programmes ou lignes budgétaires européens, en vue de compenser les précédents programmes innovants et expérimentaux du FSE (PIC Equal, Art.6 du FSE...) dorénavant supprimés. Une autre action à mener concerne la pérennisation des projets pilotes novateurs lorsque ceux-ci ont montré leur pertinence et ont été dûment validés.

8. La nécessité d'y voir clair et de mettre en place et de mettre en place des outils de pilotage[19]

Très vite, les recommandations de la Commission consultative sur la création d'outils pour la décision en matière de formation professionnelle seront rencontrées, puisque dès 1999, elle entame ses travaux pour établir un état des lieux de la formation professionnelle en Région bruxelloise.

Cet État des lieux ne reprenant pas les opération de formations menées par les Fonds sectoriels, la Commission poursuivra cette première étape d'une étude complémentaire qui sera publiée en novembre 2002[20].

Impact des avis et perspectives

Le premier État des lieux a donné une visibilité et une grande lisibilité de la formation en Région bruxelloise. Il sert encore de référence en l'attente de son actualisation en cours de réalisation.

À travers ces différents travaux pour une meilleure visibilité de l'offre de formation, chacun des membres de la Commission est sorti de son champ propre pour réellement faire un travail en commun afin d'améliorer l'offre de formation, tant quantitative que qualitative, et renforcer ainsi ses capacités de collaborations croisées.

Néanmoins, il faut regretter que les recommandations méthodologiques figurant dans son dernier chapitre, ont été suivies de peu d'effets. Trois démarches indispensables y sont recommandées :

- Prendre en accord avec tous les opérateurs une série d'options méthodologiques communes;
- Concevoir un nouvel outil informatique;
- Développer une culture de l'évaluation;

Dans la foulée de l'Etat des lieux de la Formation professionnelle, Bruxelles Formation a construit un outil commun de collecte d'informations avec ses partenaires de l'insertion socioprofessionnelle, en même temps que l'organisme adoptait un dispositif d'informations coordonné dans le cadre du réseau des plates-formes pour l'emploi, géré par l'ORBEM.

[19] "Etat des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles." Claire de Brier et Alice Legrain 1999-2000
[20] idem

Néanmoins, les objectifs poursuivis par la Commission visant à créer les conditions d'une mise en commun[21] des informations nécessaires à une plus grande visibilité de l'offre de formation n'ont pas encore abouti.

Par ailleurs, ces travaux n'ont pas été suivis d'analyses ou d'études sur certaines questions telles que la connaissance des parcours d'insertion et leurs effets au niveau des individus.

9. Un tournant décisif pour la Commission, le Contrat pour l'Economie et l'Emploi à Bruxelles

Le Contrat pour l'économie et l'emploi à Bruxelles (C2E), signé entre le Gouvernement bruxellois et les interlocuteurs sociaux, identifie un certain nombre de priorités essentielles pour la Région. Parmi celles-ci la constitution de synergies et de complémentarités à développer entre la Formation, l'Emploi et l'Enseignement est particulièrement visée. Il s'agit de renforcer les articulations entre les institutions et les communautés pour améliorer les services aux Bruxellois tout en augmentant l'offre de formation.

La CCFEE et le BNCTO vont être chargées, par les signataires du Contrat, de travailler des propositions dans le cadre du chantier 7 et d'organiser avec le Conseil économique et Social à cette fin, des séminaires avec tous les acteurs des champs emploi – formation – enseignement.

Trois thèmes sont retenus, formulés sous formes de réflexions-propositions et portés en débat lors des 3 séminaires : le rapprochement entre les mondes de l'Enseignement et de l'économie, les dispositifs d'insertion et l'apprentissage des langues.

Face à la quantité de propositions qui ont fait l'objet de débats lors des séminaires, la Commission a jugé utile de reprendre les axes principaux et les propositions qu'elle estimait prioritaire, dans un avis intitulé "La formation, un défi à relever en région bruxelloise".

Impact des avis et perspectives

Cet événement fut particulièrement intéressant au niveau régional et encouragea sans aucun doute de nouveaux rapprochements, même si la mise en œuvre, dans chaque communauté, d'axes de travail communs pour le développement de la Région, comporte encore de nombreux écueils.

Les séminaires ont mobilisé tous les acteurs concernés et ont mis en évidence la poursuite nécessaire du travail entamé et le besoin de concrétiser les propositions que les partenaires sociaux et le Gouvernement régional estiment prioritaires.

[21] "Mieux connaître pour mieux travailler" documents approuvés par la Commission en janvier 2004
[11] "description de l'offre et des flux de formation professionnelle à Bruxelles". description d'une méthodologie adoptée par la Commission en décembre 2004.

La conduite de tous les travaux s'est structurée dans une collaboration très étroite entre le CESRBC, la CCFEE, le BNCTO et les Ministres concernés par ces trois domaines. En 10 années d'existence, cette première expérience - d'articulation entre les domaines de compétences du CESRBC, de la CCFEE et du BNCTO - montre à quel point la collaboration entre les uns et les autres est indispensable pour la recherche et la mise en œuvre de résolutions des problèmes rencontrés dans la Région, particulièrement en ce qui concerne la qualification et l'emploi des jeunes.

C'est dans la poursuite de ce chantier que la Commission renforce son travail d'articulation avec l'Enseignement et se fixe comme priorité la qualification et l'emploi des jeunes.

Il reste néanmoins, certaines zones d'ombre quant aux objectifs définis à ce chantier du C2E, puisque la concertation sociale n'a pas encore abouti à la prise de mesures concrètes dans tous les domaines visés.

10. Conclusions

Un fil rouge et des préoccupations permanentes traversent les réalisations de la Commission depuis ses débuts et fondent, d'une certaine manière, la philosophie générale à la base de ses travaux : le souci du public, la volonté très marquée, tout en revendiquant son indépendance, de contribuer au devenir bruxellois en apportant son expertise en matière de formation, d'emploi et d'enseignement et enfin, le souci de l'objectivité, de l'efficience et de la qualité que seule une vraie culture de l'évaluation peut réellement nourrir.

Ainsi, reviendront sans cesse les questions relatives aux individus, à leurs besoins et à la position centrale qu'ils doivent occuper dans toute réflexion et dispositif mis sur pied; la nécessité de travailler ensemble, de s'inscrire dans des objectifs communs d'actions, de construire des partenariats et de développer des complémentarités tout en respectant les compétences et les champs d'action de chacun et enfin, voir clair, développer des outils pour la décision, implémenter une vraie culture de l'évaluation, connaître le public, nos actions et identifier en permanence les évolutions et les ajustement nécessaires.

C'est par sa compétence d'expertise également que la Commission est associée clairement au travers du Contrat pour l'économie et l'emploi à Bruxelles, en vue de "redynamiser la concertation économique et sociale". Tel que le prévoit le Contrat de cette législature, il s'agit d'obtenir la réelle collaboration de tous les acteurs concernés à la mise en œuvre de politiques qui intègrent les objectifs de résorption des inégalités et de développement économique de la Ville.

"C'est probablement là le principal acquis : avoir réussi à imposer une approche différente des choses, à les aborder non pas d'un point de vue institutionnel, mais d'un point de vue opérationnel, pragmatique, qui intègre bien sûr la réalité institutionnelle."[22]

[22] CCFEE : Rapport d'activité 1997-1998

Annexe 2
Tableau synthétique des avis

1997 : AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE EN MATIERE DE FORMATION, D'EMPLOI ET D'ENSEIGNEMENT

Date de réunion	**Demandeur**	**Objet**	**Référence de l'avis**	***Nouveaux numéros + COMMENTAIRES***
29 mai 1997	ONAFTS/CCFEE	**Doc. 97-005** Proposition de critères de sélection de la Commission consultative FEE pour les projets d'accueil d'enfants financés au moyen de la cotisation 0,05%, de façon à mettre en évidence les spécificités bruxelloises.	Courrier AV 970529	Courrier **Avis n° 1**
02 juin 1997	Ministre TOMAS	**Doc. 97-003** Agrément des opérations et organismes d'insertion socio-professionnelle pour les années 1996, 1997 et 1998. Mise en œuvre du décret du 17 avril 1995 relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socio-professionnelle de la Région de Bruxelles - Capitale et au subventionnement de leurs opérations de formation.	Courrier AV 970602	Courrier **Avis n°2**
23 octobre 97	Ministre TOMAS	**Doc. 97-018** Propositions de retrait d'agrément	Courrier AV 971023	Courrier **Avis n°3**

06 novembre 97	Conseil de l'Education et de la Formation	**Doc. 97-011** Validation des compétences.	AV 971106	**Avis n°4**
27 novembre 97	Bruxelles Formation	**Doc. 97-013 bis et 97-024** Parcours d'insertion socio-professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale	AV 971127-01	**Avis n°5**
27 novembre 97	DRISU	**Doc. 97-23 bis** Promotion des actions de coordination et de concertation locales dans le cadre de conventions de partenariat avec Bruxelles Formation - Cahier des charges des Missions locales.	Courrier AV 971127-02	Courrier **Avis n°6**

1998 : AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE EN MATIERE DE FORMATION, D'EMPLOI ET D'ENSEIGNEMENT

Date de réunion	**Demandeur**	**Objet**	**Ancienne référence**	***Nouveaux numéros*** ***+ COMMENTAIRES***
15 janvier 1998	DRISU	**Doc. 97-014** Promotion des actions de coordination et de concertation locales d'insertion socio-professionnelle dans le cadre de conventions de partenariat avec l'ORBEM - Cahier des charges des Missions locales	Courrier AV 980115	**Courrier** **Avis n° 7**
03 mars 1998	Ministre TOMAS	**Doc. 98-009** Projet d'accord cadre entre Bruxelles Formation, l'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française et les organes de représentation et de coordination des établissements de l'Enseignement de Promotion sociale subventionné situés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.	Courrier AV 980303-01	**Courrier** **Avis n° 8**
03 mars 1998	DRISU, Bruxelles Formation et la COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE	**Doc. 98-08** Promotion des actions de formation par le travail dans le cadre des conventions de partenariat avec Bruxelles Formation - Cahier des charges des Ateliers de formation par le travail.	Courrier AV 980303-02	Courrier **Avis n° 9**

28 avril 1998	Ministres TOMAS et ANDRÉ	**Doc. 98-013** Plan belge d'action pour l'emploi - Plan régional bruxellois Volet de la Commission communautaire française Formation professionnelle des adultes et des travailleurs salariés Formation permanente des Classes moyennes	AV 980428-01	**Avis n° 10**
28 avril 1998	La Commission consultative en matière de Formation, d'Emploi et d'Enseignement	**Doc. 98-014** Accueil des enfants dans le cadre du FESC - Avis de la CCFEE.	AV 980428-02	**Avis n° 11**
28 avril 1998	ONAFTS	**Doc. 98-020** Accueil des enfants dans le cadre du FESC - Avis d'opportunité sur les projets CEMO et La BASE.	Courrier AV 980428-03 AV 980428-04	Courrier **Avis n° 12**
26 mai 1998	ONAFTS	**Doc. 98-022** Accueil des enfants dans le cadre du FESC - Avis d'opportunité sur les projets ACAS, ILÔT et Administration communale de Woluwé-St-Lambert.	Courrier AV 980526-01 AV 980526-02 AV 980526-03	Courrier **Avis n° 13**

23 juin 1998	CPAS de Schaerbeek, Mme V. Piret "Le Jardin de Jasmine"	**Doc. 98-022** Accueil des enfants dans le cadre du FESC - Avis d'opportunité sur les projets CPAS de Schaerbeek, Ecole Plein Air.	Courrier AV 980623-01 AV 980623-02	Courrier **Avis n° 14**
23 juin 1998	Ministre TOMAS	**Doc. 98-023** Demande d'agrément introduite par l'asbl ISPAT auprès de la COCOF.	Courrier AV 980623-03	Courrier **Avis n° 15**
23 juin 1998	Ministre TOMAS	**Doc. 98-028** Proposition de décret modifiant le décret du 17/04/95 relatif à l'agrément de certains organismes d'isp en vue d'accroître les chances des demandeurs d'emploi inoccupés peu qualifiés de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés d'isp, déposée par MM. Lemaire et Grimberghs.	Courrier AV 980623-04	Courrier **Avis n° 16**
29 juin 1998	Bruxelles Formation/CCFEE	**Doc. 98-029** Besoins d'emploi et de formation - Conclusion et Avis de la CCFEE.	AV 980629	**Avis n° 17**
29 septembre 1998	Ministre TOMAS	**Doc.98-034** Proposition d'agrément de l'ASBL C.F.A. dans le cadre du décret du 27 avril 1995	Courrier AV 98070	Courrier **Avis n° 19**
24 novembre 1998	Ministre TOMAS	**Doc. 98-040** Renouvellement de l'agrément des organismes d'insertion socio-professionnelle - Avis de la Commission consultative	AV 981124-01	**Avis n° 18**

1999 : AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE EN MATIERE DE FORMATION, D'EMPLOI ET D'ENSEIGNEMENT

Date de réunion	Demandeur	Objet	Ancienne référence	*Nouveaux numéros* + *COMMENTAIRES*
23 février 1999	DRISU	**Doc. 98-044** Etat de développement de la formation en alternance dans les métiers salariés des bruxellois francophones - Rapport et propositions	99018/PJO/NSO	**Avis n° 20**
23 février 1999	CHU Brugmann	**Doc. 99-006** Projets d'accueil d'enfants introduits auprès du FESC: CHU Brugmann et ASBL Le Trio	99019/PJO/NSO	**Avis n° 21**
	ASBL Le Trio	**Doc. 99-006** Projets d'accueil d'enfants introduits auprès du FESC: CHU Brugmann et ASBL Le Trio	99020/PJO/NSO	**Avis n° 21**
30 mars 1999	ASBL Boulot	**Doc. 99-005 et 99-005 bis** Demande de recours de l' asbl Boulot	990330	**Avis n° 22**
27 avril 1999	ORBEM	**Doc. 99-010** Rapport d'évaluation de l'ORBEM sur la mise en œuvre des conventions de partenariat.	99038/RLA/NSO	Courrier **Avis n° 23**
11 mai 1999	Ministre TOMAS	**Doc. 99-014** Projet d'accord de coopération relatif à l'organisation de la formation en alternance entre le Gouvernement de la Communauté française et le Collège de la Commission communautaire française	990511	**Avis n° 24**

11 mai 1999	Ministre TOMAS	**Doc. 99-009** Projet de mise en œuvre du Plan d'accompagnement des Chômeurs 1999/2000	99037/RLA/NSO 990511	**Avis n° 25**
25 mai 1999	Ministre TOMAS	**Doc. 99-024** Proposition d'agrément de quatre associations dans le cadre du décret du 27 avril 1995.	99039/RLA/NSO	Courrier **Avis n° 26**

2000 : AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE EN MATIERE DE FORMATION, D'EMPLOI ET D'ENSEIGNEMENT

Date de réunion	**Demandeur**	**Objet**	**Ancienne référence**	***Nouveaux numéros + COMMENTAIRES***
25 janvier 2000	ORBEM	**Doc. 99-037** Proposition de réforme du programme de guidance socioprofessionnelle du public bénéficiant du minimex et de l'aide sociale (Programme CPAS)	**Courrier** 2000-005/RLA/NSO	Courrier **Avis n° 27**
27 juin 2000	Cabinet TOMAS	**Doc. 2000 - 017** Proposition de renouvellement de l'agrément de l'asbl CFA pour les années 2001-2002-2003 en regard du décret du 27 avril 1995 relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socio - professionnelle.	**Courrier** 2000-021/RLA/NSO	Courrier **Avis n° 28**
26 septembre 2000	Cabinet TOMAS	**Doc. 2000 - 022** Proposition de renouvellement d'agrément de l'asbl ISPAT pour les années 2001-2002-2003 en regard du décret du 27 avril 1995 relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socio - professsionnelle.	**Courrier** 2000-022/RLA/NSO	Courrier **Avis n° 29**
26 septembre 2000	Cabinet TOMAS	**Doc. 2000 - 023** Proposition d'agrément de l'asbl FTQP pour les années 2000-2001-2002, regard du décret du 27 avril 1995 relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socio - professsionnelle.	**Courrier** 2000-023/RLA/NSO	Courrier **Avis n° 30**
19 décembre 2000	Bruxelles Formation	**Doc. 2000 – 025** Modélisation des actions d'orientation et de détermination des Missions locales dans le cadre du décret relatif à l'insertion socio – professionnelle – Année 2001	**AV 19 décembre 2000**	**Avis n° 31**

2001 : AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE EN MATIERE DE FORMATION, D'EMPLOI ET D'ENSEIGNEMENT

Date de réunion	**Demandeur**	**Objet**	**Ancienne référence**	***Nouveaux numéros*** ***+ COMMENTAIRES***
24 avril 2001	Ministre TOMAS	**Doc. 2001 – 008** Analyse des Fonctions critiques en Région de Bruxelles – Capitale en 1999	Av 24 AVRIL 2001	**Avis n° 32**
26 juin 2001	Ministre TOMAS	**Doc. 2001 – 021** Proposition de renouvellement de l'agrément aux organismes d'insertion socioprofesionnelle de la Région de Bruxelles – Capitale pour la période 2002 – 2004 en application du décret du 27 avril 1995.	AV 26 juin 2001	**Avis n° 33**
11 septembre 2001		**Doc. 2001 – 025** Programme d'iniative EQUAL – Appel d'offre 2001 – 2003	**AV 11 septembre 2001**	**Avis n° 34.**
25 septembre 2001	Ministre TOMAS	**Doc. 2001 – 029** Agrément des asbl CAF et Molenbeek Formtion pour la période 2001 –2003 en application du décret de la Commission communautaire française du 27 avril 1995.	**Courrier** CCFEE/3/2001-043/RLA/NSO	Courrier **Avis n° 35**
23 octobre 2001	Ministre TOMAS	**Doc. 2001 – 030** Recommandations adoptées par le Conseil de la Région de Bruxelles – Capitale relative aux discriminations à l'embauche des personnes d'origine étrangère.	**AV 23 octobre 2001**	**Avis n° 36**
23 octobre 2001	Bruxelles Formation	**Doc. 2001 – 031** Avant-projet d'arrêté visant la conclusion de conventions de partenariat entre les organismes d'insertion socio – professionnelle et Bruxelles Formation	**AV 23 octobre 2001**	**Avis n° 37**

2002 : AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE EN MATIERE DE FORMATION, D'EMPLOI ET D'ENSEIGNEMENT

Date de réunion	**Demandeur**	**Objet**	**Ancienne référence**	***Nouveaux numéros*** ***+ COMMENTAIRES***
29 janvier 2002	Bruxelles Formation	**Doc. 2001 - 037** Note d'orientation de Bruxelles Formation concernant la mise en œuvre d'un dispositif de validation des compétences commun à la Commission communautaire française, à la Région wallonne et à la Communauté française	AV 29 janvier 2002	**Avis n° 38**
26 mars 2002	Cabinet TOMAS	**Doc. 2002 – 004** Avant-projet de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la validation des compétences	AV 26 mars 2002	**Avis n° 39**
23 avril 2002	Cabinet TOMAS	**Doc. 2002 – 006** Plan d'Action Régional pour l'emploi Contribution bruxelloises au PAN 2002	AV 23 avril 2002	**Avis n° 40**
24 septembre 2002	ORBEM	**Doc. 2002– 016** Demande de recours de l'asbl GAMA Santé	**Courrier** Réf : 068/AKO/NSO	Courrier **Avis n° 41**

2003 : AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE "FEE"

Date de réunion	**Demandeur**	**Objet**	**Ancienne référence**	***Nouveaux numéros*** ***+ COMMENTAIRES***
25 mars 2003		**Étude ICHEC :** Contribution des fonds sectoriels à la formation professionnelles en Belgique	AV 25 mars 2003	**Avis n° 42**
25 mars 2003	Cabinet TOMAS	**Doc. 2002 – 011 et Doc. 2002 - 013** Plan pour l'alphabétisation des Bruxellois	AV 25 mars 2003	**Avis n° 43**
29 avril 2003	Cabinet TOMAS	**Doc. 2003 – 014** Renouvellement de l'agrément pour la période 2003 – 2005 de l'asbl FTQP dans le cadre du décret du 27 avril 1995.	**Courrier** 2003 – 037/AKO/nso	**Courrier** **Avis n° 44**
29 avril 2003		Équipement des établissements professionnels et techniques en Région de Bruxelles – Capitale.	AV 29 avril 2003	**Avis n° 45**
29 avril 2003	Cabinet TOMAS	Préparation du Plan d'action régional pour l'Emploi (PARE 2003)	AV 29 avril 2003	**Avis n° 46**
09 septembre 2003	Cabinet TOMAS	**Doc. 2003-022** Projet de PARE 2003 – Contributions bruxelloises au PAN 2003	AV 09 septembre 2003	**Avis n° 47**

09 septembre 2003	Cabinet TOMAS	**Doc. 2003 – 010 (Bureau de l'Alternance)** Projet de dispositif d'insertion favorisant les filières de formation des jeunes en alternance dans des secteurs prioritaires de la Région de Bruxelles-Capitale	**Courrier** 2003 – 053/AKO/NSO	**Courrier** **Avis n° 48**
25 novembre 2003	Cabinet TOMAS	Renouvellement d'agrément pour la période 2004 – 2006 des asbl Molenbeek Formation, Centre Anderlechtois de Formation (CAF) et Centre de Formation d'Animateurs (CFA) dans le cadre du décret du 27/04/1995 et de son arrêté d'application du 18/10/2001	**Courrier** 2003 – 067/AKO/NSO	**Courrier** **Avis n° 49**
25 novembre 2003	Bruxelles Formation	Avant-projets de cahiers des charges des Missions locales : - Les ateliers de formation par le travail - L'orientation et la détermination de type généraliste des Missions locales	**Courrier** 2003 – 068/AKO/NSO	**Courrier** **Avis n° 50**
25 novembre 2003	Cabinets DRAPS et TOMAS	Évaluation des projets Objectif 3 du Fonds social européen dans le cadre de l'appel à projet 2004 – 2006	AV 25 novembre 2003	**Avis n° 51**
16 décembre 2003	Cabinet TOMAS	Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles – Capitale portant exécution de l'Ordonnance du 26 juin 2003 relative à la gestion mixte du marché de l'emploi en RBC	AV 16 décembre 2003	**Avis n° 52**

2004 : AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE "FEE"

Date de réunion	**Demandeur**	**Objet**	**Ancienne référence**	***Nouveaux numéros*** ***+ COMMENTAIRES***
27 janvier 2004	Ministre TOMAS	**Doc. 2004 – 001** Avant-projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la COCOF de la Région de Bruxelles-Capitale	AV 27 janvier 2004	**Avis n° 53**
27 janvier 2004	Bruxelles Formation	**Doc. 2004-004** Avant-projets des cahiers des charges : - Coordination des filières de formation innovante (Missions locales) - Action de formation qualifiante - Actions de préformation	**Courrier** 2004/019/AKO/NSO	**Courrier** **Avis n° 54**
02 mars 2004	Bruxelles Formation	Avant-projets de cahiers des charges : - Actions de formation de base - Alphabétisation	**Courrier** 2004 – 052/AKO/NSO	**Courrier** **Avis n° 55**
04 mai 2004	Cabinet TOMAS	**Doc. 2004 –013** Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État fédéral, les Régions et les Communautés relatif à l'accompagnement et au suivi actifs des chômeurs	**Courrier** 2004 – 094/AFT/NSO	Courrier **Avis n° 56**

07 septembre 2004		Suivi de l'Objectif 3 et avenir des fonds structurels	AV 07 septembre 2004	**Avis n° 57**
07 septembre 2004		Groupe de travail PARE 2004	AV 07 septembre 2004	**Avis n° 58**
28 septembre 2004		Évaluation des projets du programme d'initiative communautaire EQUAL du Fonds social européen dans le cadre de l'appel à projets 2004 – 2006	Av 28 septembre 2004	**Avis n° 59**
30 novembre 2004		Procédure de renouvellement des organismes d'insertion socioprofesionnelle de la Région de Bruxelles – Capitale pour la période 2005 – 2006 – 2007	AV 30 novembre 2004	**Avis n° 60**

2005 : AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE “FEE”

Date de réunion	**Demandeur**	**Objet**	**Ancienne référence**	***Nouveaux numéros*** ***+ COMMENTAIRES***
26 avril 2005	Cabinet de la Ministre DUPUIS	**Doc. 2005–005** Le Contrat stratégique pour l’éducation		**Avis n° 61**
20 septembre 2005		Suivi de l’Objectif 3 et de l’avenir des fonds structurels européens		**Avis n° 62**

2006 : AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE "FEE"

Date de réunion	**Demandeur**	**Objet**	**Référence de l'avis**	**Date Envoi**
16 janvier 2006	Cabinet de la Ministre DUPUIS	Renouvellement d'agrément pour la période 2006–2008 de l'asbl Formation et Travail en Quartier populaire (FTQP)	**Avis n° 63**	Lettre manquante
14 février 2006	Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale	L'emploi et la formation des femmes à Bruxelles	**Avis n° 64**	Lettre manquante
25 avril 2006	Cabinet DUPUIS	Dispositif de filière de formation en alternance : Prime de transition professionnelle	**Avis n° 65**	Le 9 mai 2006
23 mai 2006	Avis d'initiative	La formation, un défi à relever en région bruxelloise	**Avis n° 66**	Lettre manquante
23 mai 2006	Avis d'initiative	Avis relatif à l'équipement des établissements professionnels et techniques en RBC	**Avis n° 67**	Lettre manquante

27 juin 2006	Cabinet DUPUIS	Les priorités bruxelloises dans le cadre de la programmation 2007 –2013 du Fonds Social Européen "TROÏKA"	**Avis n° 68**	Le 30 juin 2006
24 octobre 2006		Evaluation de la mise en œuvre du C2E – RBC - COCOF	**Avis n° 69**	Lettre manquante
28 novembre 2006	Cabinet DUPUIS	Relatif au pilotage de l' alternance	**Avis n° 70**	Le 30 novembre 2006
19 décembre 2006	Cabinet DUPUIS	Relatif à l'accord de coopération CF – RBC - COCOF	**Avis n °71**	Le 20 décembre 2006

Annexe 3
RECOMMANDATIONS 10 ANS
La qualification et l'emploi des jeunes au titre d'une priorité majeure en Région bruxelloise[23]

1. Préambule

Au regard de la spécificité de la Commission qui se caractérise par la mise en relation des champs formation, emploi et enseignement, le public qui à l'occasion du colloque des 10 ans participera à la Commission extraordinaire du 21 mars 2007, sera amené à débattre du sujet du jour à travers les trois domaines visés, comme le font régulièrement les membres de la Commission.

Il s'agit de préparer un avis informel qui servira d'indication pour les membres de la Commission, dans les orientations à donner à ses futurs travaux.

Le présent document, dénommé Recommandations 10 ans, se conçoit comme support au débat dont l'objectif est de mobiliser tous les acteurs pour dégager des voies et moyens afin d'améliorer la situation des jeunes bruxellois en terme de qualifications et d'emploi.

Dans chacun des domaines et pour chacun des acteurs, il s'agit d'inverser le processus de dualisation et d'exclusion croissantes.

2. Synthèse des données contextuelles[24]

Vu les exposés de la matinée sur l'enseignement et les données PISA[25], d'une part et les données socio-économiques et les typologies de l'emploi[26], d'autre part, les données de base et les constats relatifs 1) à l'enseignement, 2) à la formation professionnelle et 3) à la qualification et l'emploi sont reportées en annexe et ce, dans le seul but de faciliter la lisibilité du présent document.

[23] Pour définir la notion "jeune", nous avons pris comme référence pour l'âge maximal, celui des statistiques du chômage en RBC : moins de 25 ans. Sont donc compris dans cette notion, tous les jeunes dans l'enseignement qualifiant, l'alternance, l'apprentissage des classes moyennes, ceux inscrits dans un cursus de l'EPS, Bruxelles Formation, OISP de 14 à 25 ans.
[24] Voir en annexe pour plus de détails
[25] Baudouin Duelz, Président du CEF
[26] Christian Vandermotten, Dr. en sciences géographiques à l'ULB

La CCFEE souligne que les données qui y sont présentées intègrent des éléments d'analyse repris dans différentes études connues mais qu'une étude qualitative sur l'interprétation des données chiffrées serait à réaliser.

3. Mise en perspective et cadrage

"Pour garantir le développement de la Région à long terme, l'association de toutes les forces vives, économiques, sociales et politiques, est plus que jamais nécessaire.

L'outil de ce partenariat avec les forces vives régionales, c'est le Contrat pour l'Economie et l'Emploi (C2E ou le Contrat) qui vise à articuler sur une période de 5 ans l'ensemble des actions concertées et axées sur deux priorités stratégiques :

- *La réduction du taux de chômage bruxellois par la création d'emplois et l'accès accru des bruxellois à l'emploi, en particulier à travers le processus de formation*
- *Le redéploiement économique de la Région en remettant l'entreprise au cœur des préoccupations de la ville"*[27]

La CCFEE s'inscrit dans cette volonté politique, encore faut-il définir les questions liées au type de développement économique souhaité, les mesures à prendre pour favoriser le type d'emplois qui répondent aux deux objectifs cités dans le C2E et les outils à joindre aux dispositifs d'insertion pour en augmenter les capacités.

Dans leur étude sur *"Les évolutions économiques en Région de Bruxelles-Capitale et leurs impacts sociaux"* Christian Vandermotten, Noémie Beys et Gilles Van Hamme font observer dans leurs conclusions qu' :.. *"À l'opposé de ce "développement par le haut", l'investissement dans des secteurs économiques peu qualifiés et/ou répondant aux besoins sociaux (commerce de détail, construction, services de proximité, transports en commun) permet de s'attaquer de façon plus directe aux problèmes sociaux de Bruxelles. Ce "développement par en bas" réalise aussi le pari inverse : l'amélioration des liens sociaux, la mixité sociale, la réduction des fractures urbaines ou les services de proximité à la population peuvent être des atouts dans la compétition internationale et le développement économique. De l'amélioration globale du tissu social et des services urbains pourrait découler une meilleure attractivité de la ville, y compris pour les investisseurs étrangers."*

Si l'on partage ce postulat, c'est l'ensemble des acteurs politiques et socioéconomiques qui doivent être mobilisés non seulement au sein de chacun de leur secteur d'activité, mais surtout dans la recherche de partenariats afin de définir et de s'engager dans des actions concertées et communes qui donnent priorité à la qualification et l'intégration des jeunes.

[27] C2E mars 2005

4. Implication de tous les acteurs régionaux pour opérationnaliser un plan jeune à Bruxelles : axes à mettre en débat

4.1. Enseignement

Au regard des différents constats, des études de ces dernières années et des travaux réalisés dans le cadre des séminaires de décembre 2005, plusieurs questions liées à l'enseignement devraient être approfondies pour aboutir à des décisions et à des actions.

Pour la CCFEE, une préoccupation centrale réside dans la nécessité de réduire le système de relégation scolaire. Ce qui renvoie la question aux outils performants nécessaires pour faire basculer le système actuel en système fondé sur des choix positifs.

Pour y parvenir, les postulats suivants devraient être pris en considération :

- L'existence d'un tronc commun à l'ensemble du premier degré, consolidant les compétences de base générales, théoriques et techniques, et développant l'esprit d'analyse et critique, favoriserait une approche positive du choix entre des filières de formation (alternance, enseignement technique et professionnel…)
- le traitement de l'orientation et de l'information dans l'ensemble des processus d'Enseignement, d'apprentissage et de formation, en accompagnement du cursus scolaire dès la fin du fondamental. Introduire la prévention de l'échec scolaire dans l'ensemble du parcours scolaire (accompagnement, revalidation, méthodes adaptées, médiation….)?
- La sensibilisation des jeunes au monde économique/ socio-économique doit se réaliser dès la dernière année de l'enseignement fondamental. Les propositions concrètes formulées lors des séminaires réalisés par la CCFEE et le BNCTO en décembre 2005 méritent d'être reprises.

4.2. La formation

Compte tenu de l'évolution des publics en formation professionnelle[28], plusieurs défis à relever interpellent également les différents acteurs de la formation professionnelle.

- Adapter les formations en fonction de l'évolution des parcours des publics. Les formations courtes, axées directement sur les besoins du travail et du poste de travail ne favorisent pas l'insertion sur le long terme. Pour les publics peu qualifiés, ce sont les cursus établis sur un parcours long et structuré qui mènent à la qualification et à sa transférabilité.
- Donner priorité aux formations longues, à la modularisation et aux formations validées ou certifiées, afin de permettre aux moins qualifiés d'accéder au processus de formation tout au long de la vie.
- Les partenariats privés/publics issus d'expériences positives doivent être amplifiés et pérennisés dans une collaboration qui conduit les jeunes peu qualifiés vers la qualification. A ce titre, la mobilisation plus active des secteurs professionnels est essentielle.

[28] Caractéristiques très différentes entre jeunes peu qualifiés, demandeurs d'emploi peu qualifiés touchés par la paupérisation, demandeurs d'emploi et travailleurs en reconversion et/ou amélioration de qualification.

4.3. Qualification et emploi

On ne peut se limiter au discours "tronqué" sur le paradoxe bruxellois qui résume la situation du chômage, et particulièrement celui des jeunes, à un problème d'infra qualification et d'inadéquation à l'offre d'emploi. Tant les phénomènes de croissance démographique que de discrimination à l'embauche dans la Région sont à intégrer dans l'analyse de la situation parmi un ensemble de paramètres. De même que la répartition des emplois bruxellois entre Bruxellois et non Bruxellois.

L'Observatoire de l'Emploi et des Qualifications[29] relève, entre autres, que le nombre de chercheurs d'emploi par fonction critique[30] est de 7,6, alors qu'il est de 12,4 pour les emplois qui ne correspondent pas à une fonction critique, certaines offres d'emploi restant par ailleurs, non pourvus.

Dans la répartition de l'emploi entre bruxellois et non bruxellois, le manque de connaissance d'une seconde langue ne peut être la seule variable d'analyse sur l'accès à l'emploi à Bruxelles, pas plus que le niveau de qualification. Il y a lieu, certes, d'améliorer la visibilité et l'offre de formation à Bruxelles mais aussi de poser la question du type de développement économique que nous souhaitons pour la Région. En revanche, les phénomènes discriminatoires ont une influence prouvée sur l'emploi, tant en ce qui concerne les populations d'origine étrangère que sur les femmes.

De nombreux dispositifs visent l'intégration des publics peu qualifiés dans l'emploi. Une évaluation de ceux-ci permettrait de les harmoniser, de simplifier et d'y ajouter des dispositions qui intègrent l'obligation de résultats.

- Sans ajouter des dispositifs à l'arsenal de mesures existantes, il y a lieu de privilégier le développement de l'emploi à caractère urbain (rénovation, construction, transport en commun, services, commerce, services de proximité, économie sociale, artisanat), par des mesures adéquates;
- Il est nécessaire de renforcer une politique qui vise à lutter contre toutes les formes de discrimination : un plan diversité dans chaque entreprise privée/publique.
- Il y a lieu d'engager les secteurs professionnels et les fonds sectoriels liés à l'emploi urbain, à l'implantation de structures de formation (CTA; CDR...) et s'appuyer sur la diversité économique de la Région pour développer l'intégration des jeunes.

4.4. En transversalité : Enseignement, Formation, Emploi

De nombreuses questions touchant à ces 3 domaines sont de nature transversale et impliquent dès lors tous les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'enseignement.

---

[29] Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications : étude sur les fonctions critiques (2005),

[30] Selon l'Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications, "les fonctions critiques" correspondent à des professions pour lesquelles des entreprises sont confrontées à des difficultés de recrutement.

Pour la CCFEE, des partenariats multiples entre les différents acteurs de la formation, emploi, enseignement, devraient être renforcés dans une véritable coopération avec les employeurs publics et privés, l'enseignement et la formation, les fonds sectoriels …

Le renforcement des partenariats autour de quelques questions clés telles l'accès aux stages qualifiants, l'accompagnement des jeunes dans le processus de qualification et l'apprentissage de la 2ème langue nationale, doivent être approfondis, systématisés, concertés et soutenus par les pouvoirs publics.

4.4.1. Les stages

Eu égard à la taille du tissu économique bruxellois, de ses particularités : importance des petites et moyennes entreprises, tertiarisation importante (plus de 90% des emplois) et, le niveau de certificat des jeunes en formation qualifiante, l'importance du stage dans le processus de qualification interroge certes en premier lieu le monde des entreprises mais également celui de l'enseignement :

- Il y a lieu de définir les termes sur lesquels tous les acteurs concernés ainsi, que les entreprises pourraient s'engager [31] pour que chaque jeune bruxellois puisse bénéficier d'une expérience en entreprise (stage) ou d'un contrat en alternance (apprentissage des classes moyennes et des CEFA) (voir annexe 1.4. question transversale, le nombre de jeunes concernés par les stages).

4.4.2. L'accompagnement des jeunes en entreprise

Les situations et les statuts des jeunes accomplissant leur stage et leur formation au sein des entreprises étant multiples, les dispositifs d'accompagnement ne peuvent être conçus sur un modèle unique. Mais l'éparpillement des mesures existantes, la complexité de leur application compliquent la mise en œuvre d'un véritable accompagnement du jeune :

1. Le développement et la promotion de la fonction d'accompagnement des jeunes en entreprise (accompagnateur dans les CEFA, délégués à la tutelle ou encore encadrement en entreprise sous forme du tutorat.
2. A côté des fonctions et statuts réglementés pour l'accompagnement des jeunes, des initiatives telles que les projets de parrainage en entreprise dans le cadre de la lutte contre les discriminations, ou encore les projets de jobcoaching fondés sur une "triangulation" entre un travailleur en insertion, l'entreprise et un médiateur méritent d'être développées, voire, faire l'objet de négociations sectorielles.
3. Se pose ainsi la question des liens établir à entre ces trois fonctions et sous quelles formes?

[31] 33.000 entreprises répertoriées à la data base de l'Orbem. Au vu du nombre de jeunes en formation qualifiante, 38.612, tous les employeurs, privés et publics, devraient prendre en stage, en apprentissage ou en alternance, un jeune par année!

4.4.3. L'apprentissage de la deuxième langue nationale et l'acquisition consolidée du français langue étrangère

Un nombre important de demandeurs d'emploi ne répondent pas aux exigences de maîtrise du néerlandais et du français (voire de l'anglais), formulées par les employeurs. L'enjeu de l'apprentissage des langues à Bruxelles est donc de permettre à un plus grand nombre de jeunes inscrits dans un processus de qualification et de jeunes demandeurs d'emploi d'accéder aux formations en langues.

- La connaissance des langues est un impératif en RBC. Il faut développer l'offre des dispositifs langues à destination des moins qualifiés, organisés dans la Région.

4.4.4. Partenariats

De manière systématique, la CCFEE insiste sur les modalités de collaboration entre les opérateurs intervenant dans les trois champs de sa compétence. Qu'il s'agisse du parcours d'insertion, de la réforme du programme de guidance socioprofessionnelle des publics bénéficiant de l'aide sociale (CPAS), de l'alternance et de son pilotage, de la certification, des parcours qualifiants partagés entre opérateurs d'enseignement et de formation, des équipements scolaires ou des synergies formation emploi enseignement…

Plusieurs expériences sont développées, mais elles devraient être rendues visibles dans leurs modalités de mise en œuvre et dans les résultats qu'elles engrangent afin d'aboutir à des coordinations structurées et systématique entre les différents acteurs sur la qualification et l'emploi des jeunes.

5. Questions à débattre

La CCFEE soumet ainsi plusieurs questions au débat dans une perspective de synergie et de complémentarité entre tous les acteurs tout en conservant leurs spécificités, leurs champs d'interventions. Les questions suivantes sont ainsi formulées :

- Au titre de pistes pour réfléchir et élaborer un document sous forme de recommandations après ce colloque, voire, faire l'objet d'un avis de la CCFEE
- Pour déterminer des éléments de travail qui rentrent dans le cadre des missions et tâches de la CCFEE

1. Quels sont les défis que la Région doit relever prioritairement et qui détermineraient dès lors les grandes lignes de travail futur de la CCFEE (et notamment les thématiques sur lesquelles la Commission devrait rendre des avis d'initiative)?

2. Quels sont les partenariats prioritaires que vous seriez prêts à nouer? Qui apporteriez-vous et à quelle condition?

Que vous soyez :

- Une école
- Un organisme de formation, d'emploi et d'ISP
- Une entreprises
- Un syndicat
- Un fonds sectoriel
- Un pouvoir public

Annexe 4
Quelques chiffres

Données de base et constats

1 – Enseignement

Qu'il s'agisse des chiffres et analyses produits dans le cadre des enquêtes Pisa[32], de la plus récente analyse produite par ETNIC[33] ou encore du relevé fait par la CCFEE dans le cadre de la préparation des séminaires du mois de décembre 2005[34], les résultats convergent et montrent une situation extrêmement préoccupante.

Il y a ainsi lieu de s'interroger sur un certain nombre de constats, tels que le taux d'abandon et de rupture scolaires d'élèves n'ayant pas atteint le 2ième degré du secondaire; les échecs dans l'enseignement technique et professionnel touchent plus de 80% des élèves. Pour tous les niveaux de l'enseignement secondaire le pourcentage de redoublements est plus élevé en RBC, en moyenne de 3%.

Dans les CEFA 26,2% de jeunes en dessous de 18 ans, âge de l'obligation scolaire n'ont pas de contrat avec un employeur alors qu'en 2000, le pourcentage de jeunes en dessous de 18 ans n'ayant pas d'activité dans l'entreprise était de 32,2%.

Le taux d'insertion dans cette filière d'enseignement est moins élevé en RBC qu'en RW.

L'apprentissage organisé au niveau des classes moyennes est également confronté à toute une série de difficultés : baisse importante de fréquentation, niveau scolaire des jeunes apprentis à l'entrée extrêmement bas et en constante dégradation, en 1991 34,7% des jeunes entrant dans l'apprentissage possédait le C2D, en 2000 il n'étaient plus que 22,5% et en 2005 6,8%. A ceci s'ajoutent des difficultés liées à la concentration et/ou l'attrait de l'apprentissage sur certains métiers, l'indisponibilité locale de certains équipements qui amènent les jeunes à suivre leur formation en Région wallonne. Il y a lieu cependant de signaler que les premières estimations réalisées en 2006 montrent une inversion de ce problème. Plusieurs mesures ont été prises en ce qui concerne l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans les matières d'enseignement général.

Résultat de l'ensemble des ces phénomènes : à la sortie du système scolaire, 49,2% des jeunes Bruxellois (18-24 ans) au chômage et 22,3% des jeunes Bruxellois au travail ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et ne suivent plus d'enseignement. Plus inquiétant encore, on constate une dégradation dans le temps du niveau de la formation initiale (scolaire) des Bruxellois. La population adulte bruxelloise,

[32] 1. Pisa 2003 .Les chiffres de PISA 2006 ne sont pas encore sortis : il ya eu des enquêtes PISA en 2000 et 2003
[33] Pour le compte du Gouvernement de la Communauté française "Les indicateurs de l'enseignement" n°1 -2006
[34] "Données chiffrées sur l'enseignement et la formation professionnelle en Région bruxelloise et les métiers ciblés dans l'emploi, la formation et l'enseignement" CCFEE décembre 2005- Catherine Geleyn

est mieux formée que dans les autres régions. Mais par contre, cette bonne performance s'inverse si l'on se focalise sur les plus jeunes. Parmi les Bruxellois de 25 à 34 ans, la proportion de personnes avec un faible niveau d'instruction (un diplôme de secondaire inférieur au maximum) est en effet plus élevée à Bruxelles que dans le reste du pays. La fracture sociale en matière d'acquisition des compétences scolaires se double donc à Bruxelles d'une fracture générationnelle[35].

Ces éléments posent la question de l'organisation de l'enseignement obligatoire, particulièrement le technique et professionnel, les classes moyennes et l'alternance. À la fois l'absence réelle de tronc commun et les orientations précoces sont perçues comme autant de facteurs de relégation qui handicapent le déroulement des parcours et l'acquisition de la qualification.

Même s'ils sont repris dans les grilles horaires des écoles au titre d'indispensables confrontations avec le monde du travail, les stages en entreprise au 3e degré de l'enseignement qualifiant ne sont pas obligatoires dans toutes les options groupées.

Comment pourrait-on prétendre construire un parcours qualifiant pour des jeunes dont la confrontation aux différents aspects techniques et environnementaux des métiers qu'ils sont sensés apprendre, fait défaut et dont la formation générale laisse également à désirer?

Notons cependant que le Contrat pour l'école recommande de renforcer les stages dans l'enseignement qualifiant.

La question des langues demeure problématique, qu'il s'agisse du français et/ou du néerlandais, les niveaux sont totalement insuffisants pour rencontrer les exigences du marché de l'emploi et même de la vie en société (citoyenneté) tout simplement.

Dans l'enseignement de promotion sociale, les informations récoltées dans le cadre de l'Etat des lieux 2005 montrent une diminution du% de la population jeunes (32,2%)dans plusieurs écoles par rapport aux données reprises dans l'Etat des lieux réalisé en 1999 (40,4%). Néanmoins cette information est à relativiser sachant que les sources utilisées ne sont pas tout à fait similaires.

2 – Formation

Bien qu'en développement constant, le champ de la formation professionnelle est jusqu'à présent peu couvert par des analyses tant sur les caractéristiques de la population qui en bénéficie, que sur leurs parcours et les difficultés qu'ils rencontrent. A l'inverse des informations données dans le domaine de l'enseignement, la visibilité des parcours des individus est faible (échec, abandons ….). Travailler à une plus grande visibilité de ce champ fait partie d'un processus de démocratisation en ce qu'il deviendrait un outil de pilotage de la décision et du débat.

[35] Source : Enquête Forces de Travail 2005 (PANincl 2005), citée dans le Baromètre social 2006 de l'Observatoire de la santé et du social, p. 43.

Un indicateur inquiétant malgré tout : la proportion de jeunes non qualifiés ayant quitté prématurément l'école, ne suivant pas d'enseignement ou de formation et ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur est plus élevée à Bruxelles que dans le reste du pays[36]. Ce pourcentage de jeunes est de 19,4% à Bruxelles alors qu'il est de 12,9% en moyenne en Belgique (ce sont particulièrement les jeunes hommes bruxellois qui sont représentés dans cette catégorie : 20,4%).

La formation professionnelle a vu son champ d'intervention augmenter d'années en années, tant pour répondre aux besoins et lacunes des publics en insertion qu'aux attentes du monde économique. Les budgets qui lui sont octroyés ne permettant pas toujours de répondre efficacement à ces besoins.

Mais les organismes de formation sont confrontés a un double mouvement, celui des exigences accrues des entreprises et le niveau de qualification plus faible des personnes en demande de formation professionnelle. Ceci contraint les opérateurs à revoir leur offre de formation dans un système de plus en plus complexe. C'est dans cette optique que se développent l'offre par modules de formation de manière à donner des réponses mieux adaptées à chacun. Dans la mise en œuvre de la modularisation, des questions ne sont pas résolues telles la durée de formation et plus encore, l'organisation de passerelles nécessaires entre modules et organismes pour répondre aux besoins de qualification et de certification.

On observe, au regard de l'évolution des publics entre 1999 et 2005, une forte croissante des jeunes dans les programmes d'orientations dispensés par Bruxelles Formation. Dans les programmes d'ISP, par contre, le pourcentage des jeunes de moins de 25 ans est globalement en diminution hormis leur présence dans l'alphabétisation.

L'offre de formation et la capacité à accueillir les publics, bien qu'elles ne cessent d'augmenter, restent bien en-deçà des besoins et, notamment, de ceux des jeunes.

3 – Qualification et emploi

Comme la plupart des régions européennes, la RBC connaît un taux de chômage en nette croissance. Entre 1994 et 2004, le taux de chômage a doublé[37]. Cette situation soulève plusieurs questions préoccupantes :

Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est de 34,67% en 2005[38], et, y est supérieur à celui des autres régions. Le niveau de leur qualification est particulièrement préoccupant : 26,9% parmi eux, demandeurs d'emploi ont au maximum le CEB.

Si le chômage des femmes est équivalent à celui des hommes, elles éprouvent néanmoins de plus grandes difficultés à trouver ou retrouver un emploi. Elles sont ainsi plus représentées que les hommes dans le chômage de longue durée quel que soit leur niveau d'étude, leur âge ou leur nationalité.

[36] Ibidem, p. 41.
[37] C2E 2005
[38] http//statbel.fgov.be INS/SPFeconomie

La situation des populations de nationalité non européenne est particulièrement préoccupante. Leur taux de chômage est de 49,6% pour les faiblement qualifié (59,8% pour les femmes), de 36,9% pour les moyennement qualifié (44,9% pour les femmes) et de 38,1% pour les hautement qualifié (47% pour les femmes), alors que le taux de chômage des belges est respectivement de 21,5%, 13,7% et 5,9%[39].

En ce qui concerne l'emploi, des analyses réalisées par l'Observatoire dans le cadre du Pacte Territorial[40], font apparaître :

- *"l'impact dérisoire de l'acquisition de la nationalité belge sur la répartition des emplois*
- *la pérennité de la distribution inégale dans le temps* (statut, secteurs professionnels, fonctions)
- *si la nationalité belge n'affecte pas la position initiale des travailleurs d'origine marocaine ou turque, le statut d'étranger ne diminue en rien les positions plus avantageuses des ressortissants des pays limitrophes et de l'Europe du Sud"*.

Ainsi la nationalité belge n'améliore pas l'accès à l'emploi des populations d'origine étrangère.

La distance entre le monde économique et le monde de l'éducation et de la formation reste très importante. Par ailleurs, le niveau accru des exigences à l'embauche, particulièrement en ce qui concerne la connaissance des langues ainsi que le marché du travail bruxellois comportant une demande de qualification élevée, comparativement aux autre Régions, renforcent les difficultés d'accès à l'emploi pour une population de plus un plus importante pour le public des jeunes.

La collaboration avec les fonds sectoriels et les secteurs professionnels demeurent complexe et non structurée.

4 – Questions transversales

Les chiffres qui suivent éclairent le débat sur les dispositifs à mettre en œuvre pour améliorer la qualification des jeunes par les stages qualifiants, leur accompagnement et l'apprentissage des langues.

Nos estimations sur le nombre de jeunes de moins de 25 ans qui devraient bénéficier de stages ou de formations en alternance :

1. 18.811 élèves de l'enseignement technique et professionnel de qualification (hors transition)[41] (stages de +ou- 2 semaines)

[39] chiffres 2002 : données statistiques : élaboration de l'Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications
[40] "Discrimination des étrangers et des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de bruxelles-Capitale" (recherche KUL-ULB) mars 2005
[41] Source : ETNIC, Ministère de la Communauté française, Annuaire statistique 2004-2005

2. 750 élèves de l'enseignement technique et professionnel de qualification[42] (15 semaines dans la construction)
3. 1109 stagiaires de Bruxelles Formation[43] (–25 ans)
4. 1004 stagiaires dans les OISP[44] (- 25 ans)
5. 955 jeunes dans les CEFA (idem)
6. 1548 apprentis (idem). Rem. : Nous n'y avons pas ajouté les 3001 formations de chef d'entreprise au regard des statuts très différents des jeunes de – 25 ans dans ce cursus.
7. 15.299 élèves en Promotion sociale[45] (- 25 ans)

Au total : 39.476 jeunes (hors enseignement supérieur)

- Or! 33.000 entreprises sont répertoriées dans la data base de l'ORBEM dont un nombre important sont des TPE peu organisées pour accueillir un stagiaire. Ce constat nous incite à orienter la réflexion vers la recherche d'autres formules comme, par exemple, la mutualisation entre employeurs (sur le modèle des groupements d'employeurs), le développement de pôles d'entreprises ou de centre d'entreprises…

Notons que les stages des jeunes de l'enseignement qualifiant de plein exercice ne sont pas à confondre avec la formation en alternance. Dans le premier cas, le temps de présence en entreprise est relativement court et le jeune étudiant n'est pas rémunéré, dans le deuxième cas, le temps de présence en entreprise est important et le jeune perçoit une indemnité et/ou une rémunération.

[42] idem
[43] source : Etat des lieux 2005, Rapport intermédiaire CCFEE, Gaston Bastin
[44] idem
[45] Source : ETNIC, Ministère de la Communauté française, Annuaire statistique 2004-2005